

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

APR 10 1941

folio
GVI
36x

LE SPORT ILLUSTRÉ

Vol. I, No. 4

Montreal, Samedi, 1er Juillet, 1899

Prix 5 cts.



SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA, LORD MINTO,
Qui a bien voulu accepter le titre de Suprême Patron de la Société Canadienne pour l'Avancement du Sport.

LE SPORT ILLUSTRÉ

A. MARION,

Éditeur Propriétaire.

73 RUE ST. JACQUES, - MONTREAL.

ABONNEMENT

\$3.00 par année, strictement payable
d'avance.

PRIX DES ANNONCES

10 Cents la ligne.

MONTREAL, 1er JUILLET, 1899

Le Sport et les Pouvoirs
Publics.

Lors de sa fondation, il y a quelques semaines à peine, la Société Canadienne pour l'Avancement du Sport, désirant donner à son œuvre comme le caractère d'une institution nationale, résolut d'y associer les pouvoirs publics et, à cette fin, autorisa ses directeurs à lui obtenir le haut patronage des chefs de la nation comme patrons et présidents honoraire. Elle ne faisait en cela que s'inspirer de l'exemple donné par maint pays d'Europe, notamment la France, l'Allemagne, le Danemark et la Grèce dont les chefs d'Etat ont complaisamment prêté leur nom à l'encouragement et à la diffusion du sport. C'est ainsi, pour ne mentionner que deux cas bien connus du lecteur, qu'on a pu voir le roi de Grèce présider il y a quelques années les Jeux Olympiques réunis à Athènes, et qu'on a pu voir le président Loubet, à l'instar de ses devanciers, honorer de sa présence, il n'y a que quelques semaines, les grandes courses de Longchamps, près Paris.

Les conditions d'existence particulières faites au sport en notre pays jusqu'à ces derniers temps et plus spécialement les préventions entretenues à son égard parmi les classes dirigeantes, expliquent suffisamment, si elles ne le justifient pas, l'éloignement des pouvoirs publics au Canada de tout mouvement susceptible de révolutionner la tradition classique en matière d'entraînement physique et intellectuel.

Ce n'est certes pas que les titulaires des postes les plus élevés de notre monde civil et politique fussent personnellement hostiles à l'entraînement physique; nous avons nous-même constaté dans un numéro précédent le fait de Sir Adolphe Chapleau qui n'a pas craint de manifester en plus d'une occasion ses vives sympathies pour le sport. Mais dans ce cas particulier, comme dans tous les autres qu'on pourrait nous citer, c'était un patronage personnel plutôt que officiel, de simple occasion pour

S'il a fallu arriver au mois de Juin 1899 pour voir au Canada les pouvoirs publics s'associer à l'œuvre de l'entraînement physique comme on le comprend dans les pays les plus avancés d'Europe, on se consolera de ce retard à la pensée que jamais aucune nation du monde n'a donné l'exemple d'un pareil ensemble chez ses titulaires officiels.

Dans son numéro prospectus notre journal n'a pu annoncer de patronage accordé à la Société Canadienne pour l'Avancement

du Sport, que celui de Son Honneur le Maire Préfontaine pour le district de Montréal. Depuis lors Son Honneur le Maire Parent a signifié à la Société qu'il acceptait avec plaisir la présidence honoraire pour le district de Québec, et il en a été de même pour leurs localités respectives de plus de deux cents maires dans la province.

A ces divers patronages assez nombreux et élevés pour assurer le succès de l'œuvre entreprise par la Société Canadienne pour l'Avancement du Sport, est venu s'ajouter, comme nous l'avons constaté dans un numéro précédent, celui de Son Honneur le lieutenant gouverneur Jetté. Il ne manquait plus à la liste, pour la faire complète, que le patronage suprême de lord Minto, gouverneur général du Canada, et signification officielle vient d'en être faite au Secrétaire de la Société.

Voici le texte même du document :

Hotel du Gouvernement,
Ottawa, 27 Juin 1899.Mr. J. C. O. Brière, Secrétaire de
la Société Canadienne pour
l'Avancement du Sport.

"Je suis requis par le Gouverneur Général du Canada de vous informer que Son Excellence accorde avec plaisir son patronage selon que vous l'avez demandé, à la Société Canadienne pour l'Avancement du Sport.

"J'ai bien l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble serviteur,

L. G. DRUMMOND,

Secrétaire du gouverneur général.

De ce patronage comme de celui du lieutenant gouverneur Jetté, nous pouvons dire qu'il est plus qu'une faveur personnelle à l'égard de la Société Canadienne pour l'Avancement du Sport; la preuve en est—et c'est ce qui lui donne un prix inestimable—que Son Excellence n'a voulu donner son patronage qu'à bon escient, qu'après s'être enquis minutieusement de la composition de la Société, de son objet et de ses moyens d'action.

C'est plus que le patronage de lord Minto; c'est presque celui de la Reine elle-même. Voici en effet ce que disait à Son Excellence, le secrétaire de la Société Canadienne pour l'Avancement du Sport, comme conclusion de sa requête :

"Il va sans dire que ce que nous demandons à Votre Excellence est ce patronage suprême qu'en fidèles et loyaux sujets de la Reine nous considérerons et révérons comme l'expression du bon vouloir de Sa Majesté même à l'égard de ce que nous considérons une œuvre des plus patriotiques."

La Société Canadienne pour l'Avancement du Sport se trouve ainsi avoir réalisé ce vœu formulé au procès-verbal de sa séance de fondation : ce vœu de l'association des pouvoirs publics à l'entraînement physique de la nation. Forte de cette association qui comporte dans le présent une recommandation de l'œuvre aux classes dirigeantes et, pour le futur, la promesse d'une législation mieux appropriée aux besoins de la nation, la Société Canadienne pour l'Avancement du Sport va pouvoir maintenant se mettre activement à l'œuvre avec l'espoir, pour ne pas dire la certitude,

de réaliser avant longtemps l'objet suprême qu'elle s'est désigné.

Inutile d'ajouter que dans cette tâche patriotique elle aura plus encore que dans le passé le concours actif de notre Journal.

LA RÉDACTION.

Le Marché aux Bicycles.

Il n'est pas une grande ville dans le monde qui n'ait son marché aux chevaux et voitures, son tattersall autrement dit. Montréal a longtemps eu le sien en arrière de l'American House, rue Notre Dame; il en a deux maintenant, l'un rue St. Jacques et l'autre à la Pointe St. Charles.

L'introduction des bicyclettes dans notre civilisation fin-de-siècle devra fatalement amener l'établissement d'un marché public de ce genre, surtout si l'on songe aux tentations de maquignonnage qu'inspirent aux propriétaires de bicyclettes les améliorations fréquentes apportées à ces intéressantes montures. C'est déjà fait en certaines villes, à Paris notamment où le cyclisme a comme sa bourse pour les ventes de gros et son tattersall pour la vente aux enchères des bicyclettes mises au rencart.

La double page du présent numéro, 84-86, explique mieux que nous ne pourrions le faire ici, la physionomie de ce nouveau marché et même l'utilité qu'il offre aux adeptes de la pédale.

Nous nous trompons fort ou Montréal aura avant longtemps son tattersall de bicyclettes, comme Paris.

UN DEFI

Jim Jeffries a reçu un défi de Charley Mitchell. Le pugiliste anglais a envoyé un câblegramme à Tom Childers, du Hoffman House, l'autorisant d'arranger une rencontre entre lui et Jeffries. La bataille devrait avoir lieu à Londres pendant l'été. Jeffries a répondu, hier soir, qu'il accepterait le défi et se battrait avec Mitchell deux semaines après son arrivée en Angleterre. Il est prêt à se battre pendant dix reprises ou jusqu'à ce que l'un des deux adversaires soit mis hors de combat, devant le club offrant la plus forte bourse.

La seule condition que Jeffries met à la rencontre, est que le referee devra être un américain. Childers dit que le National Sporting Club fera une offre pour la bataille. Le champion s'attend de partir le 27 juillet pour l'Angleterre.

Le Dr. Jay W. Seaver, professeur de culture physique, au gymnase de l'Université de Yale, autorité reconnue en fait d'anthropométrie, a fait, samedi un examen de James Jeffries, le nouveau champion boxeur. Le Dr. Seaver qui a, pendant des années, observé les athlètes remarquables des États-Unis, dit que Jeffries s'est tellement surmené qu'il manque totalement d'énergie, et serait facilement battu, s'il entraînait dans l'arène.

D'après le Dr. Seaver, Jeffries devra prendre un bon repos, autrement il ne pourra défendre le titre qu'il vient de gagner. Le professeur a aussi constaté que celui qui frappera Jeffries un peu rudement sur le corps, pourra facilement le mettre hors de combat. Jeffries, cependant se bat de telle façon qu'il sera difficile de l'atteindre lorsqu'il sera en condition.

Les Nouveautés de l'Automobile

LA VOITURETTE RENAULT FILS

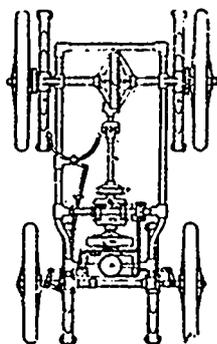
(Système Louis Renault.)

La photographie que nous reproduisons donne bien l'idée de ce qu'est cette petite voiturette élégante, à deux places côte à côte, suspendue entièrement sur des ressorts à pincettes et munie de pneumatiques.



En étudiant la figure schématique du système de transmission qui accompagne cet article, mes lecteurs verront que le moteur de Dion-Bouton A de un cheval $\frac{1}{2}$, qui actionne la voiturette, est placé à l'avant, de façon à recevoir le vent sans obstacle et à se refroidir le plus régulièrement possible. Le mouvement se transmet du moteur à un plateau d'embrayage à friction B dont le cône entraîne une tige H qui met en mouvement, au moyen d'un pignon d'angle, une grande roue dentée J montée sur l'essieu arrière de la voiturette. Dans cette position, la voiturette marche en grande vitesse, soit 15 ou 20 milles à l'heure, et il n'y a presque pas de force perdue, puisque le mouvement est transmis sans intermédiaire comme dans un tricycle. La tige est coupée par deux joints à la Cardan I, de façon à permettre la flexion des ressorts K.

Dans la boîte C, et baignant dans l'huile, sont renfermés les engrenages qui permettent deux vitesses plus faibles et la marche arrière.



L'allumage est électrique, avec avance et retard, de façon à régler la marche du moteur sans régulateur.

Les changements de vitesse s'effectuent au moyen d'une seule poignée inclinée placée à la gauche du conducteur, lequel se trouve assis à droite de la voiturette; cette

poignée assure aussi le point mort. La marche arrière est obtenue au moyen d'une pédale, une autre pédale effectue progressivement le débrayage et le freinage (sur le tambour G), un autre frein à main agit directement sur les tambours des roues arrière.

Sur le guidon sont placées les manettes de réglage du carburateur Longuemare à niveau constant, et de l'avance à l'allumage.

La mise en marche se fait de l'intérieur de la voiturette, par une manivelle placée sur le tablier. Cette petite voiturette, extrêmement intéressante, est du poids de 420 livres. Je l'ai vu monter des côtes très dures avec deux personnes. Elle coûte à Paris \$700.

LA VOITURETTE DE DION-BOUTON

La maison de Dion-Bouton, contrairement à ce que font la plupart des constructeurs de voiturettes légères, n'a pas adopté le merveilleux petit moteur qu'elle a créé et qui porte son nom. La voiturette est munie d'un moteur spécial de 3 chevaux, refroidi par une circulation d'eau à radiateur, circulation assurée par une petite pompe commandée par un engrenage.

La transmission se fait au moyen de deux jeux d'engrenages toujours en prise, qui assurent deux vitesses, rendues variables elles-mêmes par un système d'avance

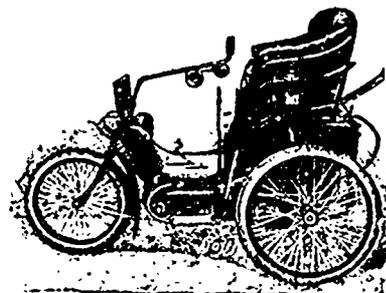


et de retard à l'allumage. Les deux changements de vitesse s'opèrent au moyen du volant, — visible sur la figure, — placé immédiatement au-dessous de la barre de direction. Un demi-tour à droite ou embrayage par friction un des jeux d'engrenages, et c'est la petite vitesse; un demi-tour à gauche, on embraye l'autre et c'est la grande vitesse. L'une des manettes qui se trouvent sous ce volant sert à régler l'allumage électrique, l'autre à régler la quantité de gaz que l'on veut admettre dans le moteur. Le carburateur, spécial à la maison, est à niveau constant. La petite voiturette de Dion-Bouton, à trois places, pèse environ 525 livres. Elle est vendue \$800.

LA VOITURETTE AL. DUMAS.

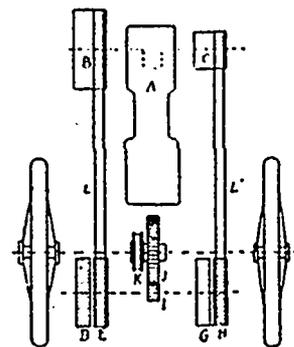
Celle-ci n'a, sur notre figure, que trois roues. C'est ce type que j'ai vu circuler un peu partout, et qui m'a séduit par sa façon de monter les côtes, avec deux personnes à bord, au point que je me suis décidé à l'arrêter un jour pour demander à son conducteur pour l'étudier et d'en faire une description sommaire. Il paraît que M. Dumas est en pourparlers avec la maison Georges Richard pour construire de concert cette voiturette, mais avec quatre

roues. Elle y gagnera évidemment en solidité. Le moteur de trois chevaux A est placé à l'avant de la voiturette, et refroidi par ailettes et thermo-siphon. L'arbre du moteur porte deux larges poulies B et C formant volans, l'une grande, l'autre petite. Deux courroies L et L', actionnées par ces poulies, entraînent des poulies supportées à l'arrière par un arbre intermédiaire et couplées D E et G H — une fixe E et G et une folle D et H (voir le schéma). Cet



arbre intermédiaire supporte un petit engrenage I en prise avec un autre plus grand J, monté sur le différentiel de l'essieu arrière. Cette transmission par engrenages sert à la démultiplication. Suivant que l'on entraîne, au moyen d'une fourchette, la courroie sur la poulie fixe ou sur la poulie fixe de l'un des deux jeux de l'arrière, elle entraîne simplement la poulie ou elle entraîne la voiture, d'un côté à la grande vitesse, de l'autre à la petite.

M. Dumas a adopté pour la voiturette un carburateur à barbottage, à niveau constant; mais nous répétons que ce type n'est pas définitif. Telle qu'elle est, j'ai vu marcher cette voiturette à souhait: les quelques détails qu'il faudra modifier ne pourront rien lui retirer de son mérite, au contraire. Le frein K, installé sur le différentiel, est actionné au pied et ne débraye pas automatiquement le moteur. Ce perfectionnement existera dans le modèle définitif.



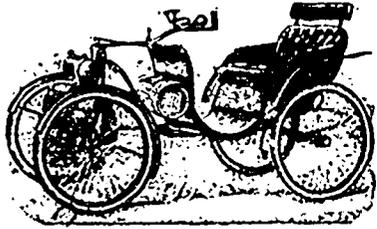
Poids de la voiturette: 525 livres. Son prix: \$800.

LA VOITURETTE VICTORIA-COMBINATION.

Voici la voiturette la plus légère que j'aie vue; elle pèse à peine 210 livres et peut recevoir deux personnes côte à côte.

Le moteur de Dion-Bouton de un cheval $\frac{1}{2}$ est placé, ainsi du reste que tout le système, à l'avant. Il actionne directement l'essieu, comme dans un tricycle. La voiturette n'a donc ni débrayage, ni changement de vitesse; pour mettre le moteur en marche, il faut la pousser à la main, puis

monter dedans et activer la marche en admettant plus de gaz dans le moteur. C'est là peut être un inconvénient pour certaines personnes, mais la Maison Parisienne, qui construit cette élégante petite voiturette, a l'intention de lui appliquer un système de débrayage qui permettra de mettre le moteur en marche pendant qu'elle sera arrêtée.



Telle qu'elle est de poids extrêmement réduit, et le rendement du moteur étant augmenté par l'adjonction du carburateur Longuemare à niveau constant, la Victoria-Combination peut parfaitement transporter avec une seule vitesse, deux personnes à une allure des plus raisonnables; dans les côtes un peu fortes, l'une d'elles devra descendre pour soulager le moteur.

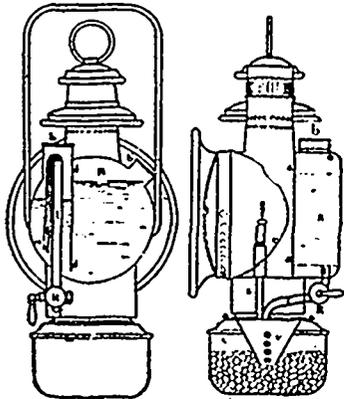
C'est donc absolument le système de tricycle adaptée à l'avant d'une petite voiturette, ne pesant guère plus que le véhicule à trois roues. La direction, à droite, s'effectue par une barre comme dans les voitures Panhard.

Prix : \$500.

L'AUTO-STELLE

Voici une lanterne à acétylène que j'ai expérimentée avec soin et qui pourra rendre les plus grands services aux chauffeurs qui circulent la nuit — et même aux cyclistes, car le même modèle existe en plus petit.

C'est un véritable phare qui éclaire la route au loin et dont le réflecteur est calculé de telle sorte que la plus grande intensité de lumière se trouve à l'endroit où la voiture doit passer. Le champ lumineux n'est pas large plus qu'il ne faut, mais il est extrêmement concentré.



Le carbure se place dans le réservoir C qui se trouve sous la lanterne; l'eau dans le réservoir D qui se trouve derrière.

La mèche m, plongeant dans l'eau, s'imbibe, et, par capillarité, fait monter l'eau jusqu'au haut du tube t, et l'amène goutte à goutte à travers le robinet R et le tube f dans le petit entonnoir v qui la met en contact avec le carbure. Le rôle de cet

entonnoir est d'empêcher la chaux de boucher l'extrémité du tube f.

Le gaz arrive au brûleur par le tube s; lorsque la plus légère surproduction se présente, ce gaz remonte le long de la mèche jusque sous le bouchon b et fait pression sur l'eau qui se trouve dans la cloche contenant le tube de mèche.

Le niveau de l'eau s'abaisse, et la mèche, moins abondamment mouillée, modère son débit.

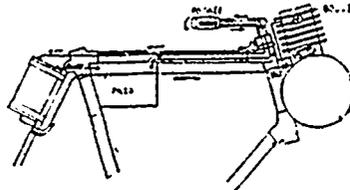
Lorsque cette surproduction disparaît, la pression diminue dans la cloche, l'eau remonte, et la mèche se remet à débiter davantage.

Si une cause imprévue amenait une surproduction excessive, le gaz refoulerait l'eau de la cloche, arriverait au réservoir B et s'échapperait par l'orifice o. La mèche serait alors tout à fait hors de l'eau et ne débiterait plus du tout jusqu'à ce que la lanterne reprenne son fonctionnement normal.

En somme, le mécanisme complet de la lanterne se compose d'une mèche et d'un robinet. Il n'est pas possible qu'il se détache. Le brûleur, — avantage marquant, — est mobile et peut se changer instantanément en cas d'obturation. Comme ce bec est en terre cuite, il n'a aucune valeur.

L'ALLUMAGE ÉLECTRIQUE DE LA MOTOCYCLETTE

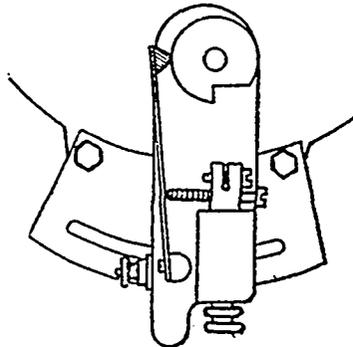
J'ai eu l'occasion, déjà de dire le bien que je pense de la motocyclette Werner et d'apprécier les services qu'elle peut rendre aux touristes.



MM. Werner viennent de perfectionner leur intéressante bicyclette en augmentant la force de leur moteur, qui fait maintenant un cheval de force, et en établissant l'allumage électrique, plus pratique — sinon plus robuste — pour une bicyclette en ce sens que, dans une chute, l'essence peut se répandre sur le brûleur et mettre le feu au réservoir.

Je soumetts ici à mes lecteurs le schéma de cet allumage. C'est la poignée de la bicyclette qui sert d'interrupteur; la pile se trouve entre les jambes du cycliste et la bobine derrière sa selle. Le système d'avance et de retard à l'allumage est commandé par une tige placée devant le guidon.

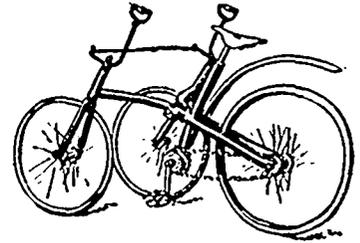
Le modèle actuel de la motocyclette coûte \$190.



LE TRICYCLE PORTEUR DÉMONTABLE

Ceci n'est pas encore un véhicule automobile; ce n'en est qu'une idée, mais une idée que je considère comme des plus intéressantes pour les constructeurs qui veulent s'adresser à la corporation si nombreuse des voyageurs de commerce.

Le tricycle démontable qui figure ici est une machine des plus rudimentaires dont les photographies m'ont été communiquées



par M. Emile Collin, lequel l'a fait construire il y a bien des années déjà pour son usage personnel et les livraisons qu'il a à faire à ses clients.

Lorsque les deux roues d'avant sont écartées, M. Collin peut placer entre elles une caisse carrée, pointe en avant; lorsque les roues sont rapprochées, la machine ne tient guère de place et peut se remiser n'importe où.

Voilà l'idée. Il s'agit de la perfectionner, de trouver à modifier ce tricycle de façon à le rendre plus élégant, plus à la mode du jour, de ménager le plus de place possible à l'avant pour la caisse de marchandises — en trouvant une direction solide et pratique, — et d'installer à l'arrière un moteur léger capable de transporter le voyageur et sa machine à allure, petite si l'on veut, mais certaine.

Je suis persuadé que le fabricant de machines automobiles, qui ferait cette idée sienne — rendrait un véritable service à bien des voyageurs de commerce... et à lui-même par la même occasion.

IONEL.

Grand Central Théâtre

Coin des rues St-Gabriel et St-Paul

SEMAINE du 20 JUIN Après-midi et Soir.

Grande Troupe de Variétés Batchelor

Comprenant le célèbre Sunetaro, le merveilleux jongleur japonais.

Et 20 artistes de choix.

Admission générale 10c. Loges 25c.

LA CROSSE

SHAMROCK vs. NATIONAL.

Les joueurs du National ont vivement désappointé leurs nombreux admirateurs samedi après-midi.

Ils ont été défaits par les Shamrocks après avoir pratiquement gagné la partie.

Avec un score de 3 à 2 en faveur du National, et environ 14 minutes à jouer, les amis des champions respiraient à l'aise. Ils s'étaient fait beaucoup de mauvais sang au cours de la joute, mais le score était maintenant renversé, et il restait si peu de temps à jouer!... Nos hommes n'avaient qu'à bloquer leurs goals et, à tuer le temps. Celui qui aurait eu la témérité de s'approcher d'un ami du National, à cette phase de la joute, et de prédire la victoire des Shamrocks, aurait été assurément fort mal reçu.

Au cours des cinq minutes de repos qui précèdent la sixième partie, l'on vit traversant le terrain de jeu le vieux et fidèle "Barney" Dumphy, l'entraîneur des joueurs du club irlandais, qui a été avec le club depuis une vingtaine d'années dans ses succès et dans ses revers. Barney se dirigea vers le capitaine O'Connell et eut une consultation avec lui.

Voulaient-ils faire adopter une nouvelle tactique? Les spectateurs sourirent à cette idée et se dirent qu'il était un peu tard. Lorsque les joueurs eurent repris leurs positions, le but de la démarche de Barney fut découvert. L'équipe des Shamrocks avait été remaniée. C'est que Barney avait tout vu, et il s'était bien aperçu qu'Albert Dade, l'étoile de l'attaque, n'avait pas brillé de son éclat accoutumé, et le fait est que pour être juste il faut dire que Dade n'avait absolument rien fait depuis le commencement de la joute, tant Alphonse Valois en avait eu soin. Alphonse s'était assigné la tâche de réduire Dade à l'impuissance, et cette tâche il l'avait accomplie à la perfection. Dade ne fut pas laissé d'un pouce durant les cinq premières parties, Alphonse fut collé sur lui comme une sangsue. Lorsqu'une balle venait du champ, Dade était comme dans un étai et la balle passait outre. A la sixième partie, cependant, comme résultat de la conférence entre Dumphy et O'Connell, Dade fut délivré des douces étreintes d'Alphonse, et à la première occasion, il signala sa délivrance en mettant au crédit de son club le point qui rendait le score égal. C'était le commencement de la fin. Depuis ce moment nos hommes furent en quelque sorte démoralisés; ils perdirent leur sang-froid et se firent mettre les uns après les autres hors du jeu, ce qui permit aux Shamrocks, épuisés comme ils étaient, de sortir triomphants de la lutte.

Malgré bien des opinions adverses, nous ne pouvons nous empêcher de dire que le National avait la chance pour lui samedi après-midi, car bien que le jeu de ses adversaires fut supérieur, il réussit tout de même à compter trois points, et tous trois doivent être attribués plutôt à la chance qu'à autre chose.

Leur première fut compté par Wells après qu Shanahan eut commis un "foul" qui échappa à l'œil du referee et qui fut la cause que les Shamrocks ne firent aucun effort pour arrêter la balle. En recevant une passe de Wells, Shanahan toucha la balle de sa main. Lui-même se crut pris sur le fait, et il s'arrêta un court moment, les Shamrocks s'attendant à l'intervention du referee, restèrent dans l'inaction tandis que Shanahan se reprenant lança vivement la balle à Wells qui se trouvait placé en face des poteaux, et avant que Quinn eut pu se rendre compte de la situation la balle était passée à côté de lui.

Le deuxième point qui est au crédit du National est dû à une distraction de Moore qui croyait son goal keeper derrière lui et voulut lui passer la balle qui roula entre les poteaux.

Le troisième point du National fut compté par Marcellin. La balle fut lancée par celui-ci au hasard, presque du centre du champ et Quinn qui en avait arrêté de

plus difficiles au cours de la joute fut surpris par celle-ci. Elle tomba devant lui et rebondit à travers les poteaux.

Nous prédisions, il y a huit jours, que la question du championnat était réduite à une lutte entre Toronto et le National. Nous comptions alors sur une victoire certaine pour le National dans la partie de samedi, mais après le résultat de cette dernière, et avec un voyage à Ottawa en perspective pour la fin de la semaine, il n'est fort à craindre que le championnat nous échappe. Il faudra faire un miracle samedi prochain, ou plutôt il faudra répéter l'exploit des Shamrocks en battant les Capitals chez eux.

Cette lutte est, sans contredit, la dernière chance du National. S'il perd samedi prochain, il ne pourra certainement pas conserver son titre.

À voir la liste des joueurs qui figuraient sur l'équipe du National, samedi après-midi, les enthousiastes ne pouvaient s'empêcher de s'écrier que notre club avait la plus forte équipe qui n'ait jamais combattu sous ses couleurs, mais après un quart d'heure de jeu, la infériorité du home devint des plus en évidence. La défense, en revanche, faisait bien son devoir, les sor-disant nouvelles tactiques des Shamrocks étaient complètement neutralisées. Nos joueurs d'attaque avaient la balle aussi souvent qu'ils la voulaient Brown, comme toujours, était le trait d'union entre la défense et le home, mais les passes des joueurs de cette faction étaient affreusement mal dirigées, et lorsque la balle était lancée avec précision, le joueur qui la recevait avait la faculté de la manquer ou de tomber en la recevant. Disons aussi, en toute justice, pour les Shamrocks, que leur défense jouait avec une grande sûreté, ne laissant que rarement les buts sans protection. Nos hommes attaquaient souvent, mais d'assez loin, et comme la balle était invariablement mal lancée, la forteresse des Shamrocks fut rarement en danger réel. Entre tous, Cousineau fut celui qui nous désappointa le plus. Il était fort souvent découvert, mais son jeu était loin de ressembler au jeu brillant dont il nous donna des échantillons l'an dernier. Shanahan était serré de très près et il ne put faire grand-chose. Wells et McKeown secondaient bien Brown en ramenant la balle du champ, mais celle-ci se perdait parmi les hommes de la défense des Shamrocks avant d'atteindre les buts ou était lancée derrière ceux-ci par quelque attaque mal dirigée.

Le jeu fut rude et le referee eut forte affaire à maintenir les joueurs de part et d'autre en respect. A tout moment, il était forcé d'envoyer quelqu'un à la clôture. Il fut sévère, et à bon droit, mais au cours de la dernière partie, il commisit une erreur qui ne contribua pas peu à notre défaite. Wells et Robinson eurent une altercation, mais M. Chittick ne punit que Wells. Les Shamrocks étaient les plus coupables et si nos hommes avaient gardé leur sang-froid, nous aurions eu 10 joueurs sur le terrain contre les Shamrocks 9, mais Marcellin et Foley commirent la bêtise de rendre à Finlayson et à Brennan les coups que ceux-ci leur donnaient, de sorte qu'ils durent partager leur sort. Nous n'avions plus que huit joueurs contre les Shamrocks 9, lorsque la joute prit fin, et comme tous étaient forcés de se porter à la défense, notre défaite n'était plus qu'une question de temps.

Ainsi qu'on peut le voir, nous avons été défaits après avoir pratiquement gagné, car les Shamrocks, au bout des cinq premières parties, étaient bel et bien épuisés. Comme preuve, Currie, l'un d'eux, abandonna la lutte, et quelques minutes plus tard Robinson fut pris de saignement de nez.

La défaite de samedi est une pilule amère à avaler pour les admirateurs du National, et l'équipe n'a qu'une chose à faire pour se réhabiliter: c'est de battre les Capitals à Ottawa samedi prochain. La chose n'est pas impossible en dépit du retour de Gleason sur l'équipe de la Capitale.

Les joueurs et les officiers étaient allés comme suit :

Shamrocks	Positions	National
Quinn	Goal	Foley
Stinson	Point	J. Valois
Gaffney	Cover point	Murphy

Moore	1ère défense	Kavanagh
Finlayson	2ème défense	A. Valois
Smith	3ème défense	Marcellin
Currie	Centre	Brown
Robinson	3ème home	Wells
Dade	2ème home	McKeown
Tucker	3ème home	Cousineau
Brennan	Outside home	Shanahan
Hobbin	Inside home	St-Aubin
T. O'Connell	Capitaines	J. Mercler
Geo. James	Umpires	P. McKeown
Referee	P. E. Chittick.	

SOMMAIRE.

Partie	Gag. par	Ent. par	Temps
1ère	Shamrocks. Brennan		3.10
2ème	Shamrocks. Hobbin		3.37
3ème	National... Wells		19.27
4ème	National... Moore		30.16
5ème	National... Marcellin		3.06
6ème	Shamrocks. Brennan		.47
7ème	Shamrocks. Hobbin		10.23

UNE COUCHE DE BLANCHISSAGE

Québec, 24. — Les Cornwall ont administré une couche de blanchissage aux joueurs de Québec, cette après-midi, comptant 5 points contre les joueurs de la vieille capitale 0.

Les raisons assignées pour la défaite des Québécois est un manque de pratique dû à un malentendu entre les joueurs, dont une certaine faction s'objectait à la présence de Dinan sur l'équipe.

D'un autre côté les Cornwall étaient en excellente condition, et il n'y avait pas un point faible sur toute l'équipe.

Moran et Copeman furent les seuls joueurs de Québec qui se maintinrent à la hauteur de la situation. Dolly Swift et McCormick, les deux nouveaux joueurs n'avaient pratiqué que deux fois de sorte qu'ils ne purent montrer ce dont ils étaient capables.

Turner se fit fendre l'oreille au cours de la joute, mais après s'être fait panser, il recommença à jouer de plus belle. Plus tard, cependant, il se fit mettre hors du jeu pour avoir commis un "foul" à l'endroit de Dinan. Black fut également mis hors du jeu pour avoir introduit la balle dans le jeu. Au cours de la 5ème partie, Turner et Cameron furent relégués au rang de spectateurs. Avec deux hommes de plus sur leur équipe, les Québécois assumèrent l'attaque. Les coups pleuvaient sur la forteresse des Cornwall qui fut maintes fois en danger, mais finalement Hess sauva la situation, et J. Broderick s'emparant de la balle à l'autre bout mit le 5ème point au crédit de son club.

Joueurs et spectateurs sont d'accord pour louer l'impartialité des officiers M.M. Bramley, Chitty et Tansey.

Les équipes se composaient comme suit:

Cornwall	Positions	Québec
Hess	Goal	Moran
Cameron	Point	Copeman
W. Broderick	C. Point	Swift
Tobin	1ère défense	Dignan
White	2ème défense	Nolan
Black	3ème défense	O'Connell
Burns	Centre	Watson
Madden	Home	McManamy
Sands	Home	McCormick
J. Broderick	Home	Kennedy
Turner	Outside home	Murphy
Deganne	Inside home	D. Eutler
J. Riley	Capitaines	J.P. Stafford
C. Chitty	Umpires	D. Tansey
Referee	M. Bramley.	

SOMMAIRE.

Partie	Gag. par	Ent. par	Temps
1ère	Cornwall... Deganne		4½m.
2ème	Cornwall... Madden		11½m.
3ème	Cornwall... Turner		15½m.
4ème	Cornwall... Deganne		8½m.
5ème	Cornwall... J. Broderick		21½m.

ETAT DE LA LIGUE

Clubs	Gag.	Perd.	A jouer
Toronto	3	0	9
Shamrock	3	1	8
Cornwall	2	1	9
National	2	2	8
Capital	1	2	9
Sherbrooke	1	2	9
Sherbrooke	0	4	8

Les parties de samedi prochain 1er juillet, jour de la Confédération sont les suivantes :

- Le National à Ottawa.
- Québec à Toronto.
- Shamrock à Cornwall.

SPORT LITTÉRAIRE

LE RECORD DE LA MÉMOIRE

(Parabole compréhensible.)

Et voilà que pour avoir lu la dernière de Jean Badreux j'ai bonne envie de vous dire l'histoire de cet autre Bonbec, frère de Zotique qui, lui, a détenu longtemps le record de la mémoire.

Comme ça se trouve dans la même famille.

Rien que pour ça je vous la raconte.

Donc, en ce temps-là, Moïse Bonbec—c'est ainsi qu'on l'appelle—disait à ses condisciples: "Zotique ne s'rait pas fait battre s'il ne s'était pas battu."

Et la bosse que de naissance il portait sur l'occiput continua de grossir en largeur devant Dieu et devant le-hommes.

C'était une maîtresse bosse, quelque chose comme un dédoublement du crâne. Plus elle grossissait, plus Moïse dénotait de savoir.

A 12 ans il récitait son catéchisme d'un bout à l'autre sans la moindre hésitation.

A 13 ans il le récitait à rebrousse poil, comme il disait lui-même, c'est-à-dire en le prenant de la dernière page à la première.

Il n'y avait qu'une voix dans tout le village pour proclamer sa supériorité sur tous les gamins de son âge.

A 14 ans il récitait tout le psautier en latin, sans y rien comprendre, naturellement.

Et si s'en fut ainsi par les routes scolaires remplissant les tabatines et les palmariés du bruit de sa renommée.

Il ne jouait ni n'observait; encore moins ne raisonnait.

Il récitait, récitait, récitait.

On lui donnait des piles de livres à la fois comme prix de récitation au bout de l'année.

A peine sorti des classes "summâ cum laudè" il y rentra aussitôt par une autre porte, celle du prose-sorat.

Ce qu'il leur en fit réciter aux élèves de ces pages ce grec et de latin, sans y rien comprendre plus les uns que les autres!

Qui sait quelle génération de perroquets il eut pu former si l'éclat de son savoir ne l'avait appelé dans des sphères encore plus élevées.

Et la bosse grossissait toujours.

On lui confia je ne sais plus au juste quelle administration; pour y voir clair il dut prendre conseil de sa ménagère.

On lui en confia une seconde; ce fut encore pis.

Vingt fois au moins on es-aya de l'utiliser dans la vie; peine inutile.

Il ne jouait, ni n'observait, encore moins ne raisonnait.

Il récitait, récitait, récitait.

Et comme la bosse grossissait toujours et prenait le caractère d'une difformité physique on décida de la lui enlever, de crainte qu'elle ne diminuât la grandeur de sa personnalité morale.

Histoire de l'au-culter, le chirurgien chargé de l'opération lui palpa le crâne un peu fort.

Il en résulta une détérioration comme celle bien connue d'un sac de papier gonflé d'air sur lequel on tape.

Et la bosse s'affaissa comme une vessie dégonflée.

Et depuis ce jour Moïse Bonbec a cessé de détenir le record de la mémoire pour prendre celui de la plus gâteuse idiotie qu'on ait jamais vue dans un asile d'aliénés.

JULES GRIFFARD.

P. S.—J'oubliais de vous dire l'en-seignement de cette parabole: c'est que les vrais records sont les records sportifs, c'est-à-dire ceux qui s'établissent par une supériorité résultant de l'entraînement physique ou intellectuel et non pas d'un caprice ou d'un accident de la nature.

J. G.

Ottawa Valley League.

"BASE-BALL."

Hull, 25 Juin.—Les "Hull" de la ligue "Ottawa Valley League" se sont rencontrés hier après-midi à Hull, avec les "Capital".

La lutte fut fort intéressante, mais les Hull étaient en meilleure condition que leurs adversaires.

Les Hull durent employer deux pitchers remplaçant Bruyère par Smith, à la sixième inning. Ce fut toutefois un changement heureux car en quatre innings les Capital ne comptèrent qu'un point sur ses balles tandis qu'ils en avaient fait quatre sur celles de Bruyère.

Bingham des Capital a permis onze fois aux Hull de prendre le premier but sur quatre balles, tandis que Bruyère et Smith ont permis une fois chacun aux Capital de le prendre.

Dans la huitième inning les Hull ont fait douze points.

Score par innings:

Hull.....	310300212—21
Capital.....	10030001x—5

Lavallée, Potvin, Smith, Leblanc et Carrière se sont distingués par leur habileté et surtout au bat.

Smith a bien joué pour les Capital.

JOUEURS.

Hull—Lavallée, s. s.; Barrette, r. f.; Potvin, c. f.; Reinhardt, l. f.; Carrière, 2 b.; Marcoux, 1 b.; Smith, p.; Bruyère, p.; Leblanc, c.; Cholette, r. f.

Capital—C. Allen, c. f.; Earle, 3 b.; Brown, r. f.; Smith, c.; D. Allen, l. f.; Baldwin, 1 b.; Bingham, p.; Egan, 2 b.; Neville, s. s.

Temps—1.57 h.

Umpire—Jos. Larue.

Assistance, 1800.

N. B.—Les Cuban Giants joueront à Hull dimanche le 2 Juillet prochain.

La Boxe

VICTOIRE DE PETER MAHER SUR MORRISSEY

LA BATAILLE DURE 35 SECONDES

Peter Maher, le pugiliste heavy weight irlandais, dans son match récent à New-York a remporté une facile victoire sur son compatriote, Mike Morrissey, au Lenox A. C.

Morrissey était annoncé comme l'invincible champion irlandais, mais il a rapidement prouvé aux spectateurs qu'il avait nombre de supérieurs. Maher jugea son homme en un clin d'œil et commença immédiatement à l'attaquer. Morrissey ne savait évidemment pas se battre, car un léger coup à la poitrine et un autre à la mâchoire fut tout ce qu'il reçut. Le coup porté par Maher à la mâchoire n'était pas assez vigoureux pour mettre un homme hors de combat. Maher pesait 174 livres et Morrissey 182.

Dès que les deux hommes furent en présence, il devint évident que Morrissey avait peur et que Maher avait devant lui une victoire facile.

Les deux adversaires firent quelques feintes, puis Maher s'élança vers son adversaire, lui portant un léger coup de sa gauche à la poitrine et un de sa droite à la mâchoire. Morrissey tomba dans un coin et resta là se reposant sur le coude droit, tandis que Maher courait autour de l'arène pendant que le referee comptait les dix secondes. Maher se rendit alors dans son coin et le referee annonça qu'il avait gagné en 35 secondes.

LE LAWN-TENNIS.

Le Lawn-Tennis est un jeu de paume qui nous est venu d'Angleterre. Dans les parcs et jardins, aux bains de mer, il est très en faveur et s'est emparé en partie de la vogue dont jouissait le croquet. S'il n'exige pas autant de combinaisons et de science que ce dernier jeu, en revanche, il demande plus d'agilité, plus de mouvement et, à ce titre, il est certainement beaucoup plus amusant.

NOMBRE DE JOUEURS.

On joue partagé en deux camps; les joueurs doivent par conséquent être en nombre pair. Ce nombre peut être quelconque; néanmoins il est bon qu'il ne soit pas trop considérable, afin que les joueurs ne soient pas gênés dans leurs mouvements.

Généralement, le lawn-tennis se joue entre quatre personnes, deux de chaque côté; on le joue aussi très souvent à deux.

MATÉRIEL DU JEU.

Le matériel dont on se sert se compose des objets suivants:

Deux grands piquets reliés par un filet; ces piquets se fixent en terre, et le filet est maintenu par eux verticalement. Pour assurer la solidité des piquets et la tension du filet, les premiers sont maintenus écartés chacun par deux cordes fixées en terre à l'aide de deux fiches.

On doit aussi avoir un certain nombre de raquettes et de balles, ainsi qu'un ou deux maillets pour enfoncer les piquets.

LE TERRAIN.

Le terrain qu'on choisit doit être bien uni et bien plan, horizontal autant que possible.

Il doit avoir 60 pieds de longueur sur 30 de largeur; ces dimensions ne sont cependant qu'approchées, et on peut leur faire

subir toutes modifications qu'on voudra, pourvu cependant qu'elles ne soient pas trop considérables.

On plante les piquets (voir la figure) de façon que le filet partage le terrain en deux parties égales. Si on a pris les dimensions données plus haut, 60 sur 30, on aura formé deux carrés, A et B, de 30 pieds de côté, qui seront de chaque côté du filet.

Au centre de l'un des carrés, on en trace un autre plus petit, C, de 4½ pieds de côté.

Quant à l'autre grand carré B, on le partage en deux par la ligne D E, et le rectangle extérieur est lui-même partagé en quatre parties égales par la ligne F G.

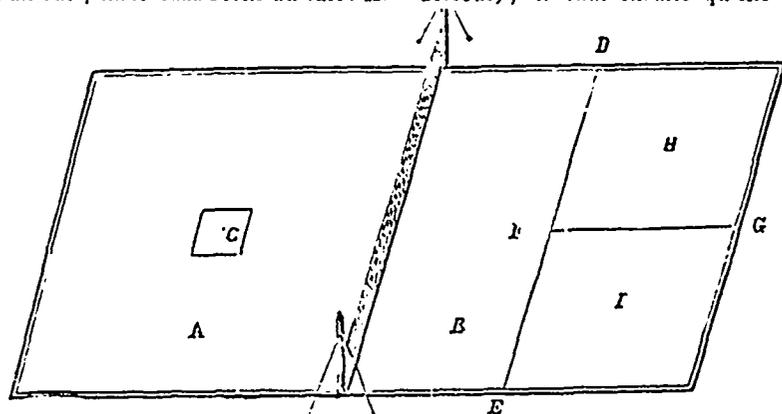
Toutes les figures et lignes que nous venons d'indiquer doivent être tracées sur le terrain.

DISPOSITION DES JOUEURS SUR LE TERRAIN.

Supposons qu'il y ait quatre joueurs. Voici les positions qu'ils occuperont :

Deux du même camp se mettront d'un côté du filet, dans le carré A, par exemple, et les deux autres dans le carré B.

L'un des deux, en A, se mettra dans le petit carré C, l'autre pourra se tenir partout ailleurs, mais sans sortir du carré A.



Quant aux joueurs du camp adverse, l'un se tiendra dans le carré H et l'autre dans le carré I.

Dans le cas où l'on ne serait que deux joueurs, ceux-ci doivent se porter dans toute l'étendue des carrés.

Si l'on joue au nombre de six ou plus, il y aura toujours un joueur en C, et les autres se disposeront comme ils l'entendront, au mieux de leurs intérêts, bien entendu.

VOCABULAIRE DE QUELQUES TERMES EMPLOYÉS AU LAWN-TENNIS

Côté du dedans.—C'est le carré A renfermant le petit carré C.

Côté du dehors.—C'est le carré B, renfermant les deux carrés moyens H et I.

Donner le service.—Comme on le verra dans la règle ci-après, au commencement de chaque coup, le joueur, qui est en C, commence à lancer la balle dans l'autre camp; c'est ce premier lancé qui s'appelle donner le service.

Mettre dessus.—Envoyer la balle par-dessus le filet.

Mettre dessous.—Envoyer la balle dans le filet.

À vous ! A moi !—Cris par lesquels un joueur avertit son partenaire pour qu'il aille à la rencontre de la balle ou pour le prévenir qu'il s'y porte lui-même.

Volée.—On dit qu'une balle est renvoyée de volée, quand elle est lancée sans qu'elle ait touché terre.

Peloter.—Jouer sans faire de partie réglée.

REGLES DU JEU.

1.—Le lawn tennis se joue généralement entre quatre joueurs; mais on peut être un plus grand nombre. Les Anglais le jouent souvent à deux.

2.—Les joueurs se partagent en deux camps, et c'est le sort qui fixe leur répartition.

3.—Dans chaque camp, on tire au sort l'ordre des joueurs.

4.—Enfin, c'est encore le sort qui désigne le camp qui devra commencer à occuper le côté du dedans, l'autre camp occupant le côté du dehors.

5.—Les joueurs se disposant de part et d'autre du filet, dans les carrés du dedans et du dehors, le premier joueur du dedans fait le service, c'est à-dire qu'il jette une balle en l'air et la renvoie, quand elle retombe, dans le camp opposé.

6.—Pour que le service soit bon, il est d'abord nécessaire qu'elle passe par-dessus le filet (qu'elle soit mise dessus et non dessous); il faut ensuite qu'elle tombe

dans l'emplacement des carrés H et I.

7.—Si le service est bon, le camp du dehors doit renvoyer la balle dans celui du dedans.

8.—Pour que le renvoi soit bon, il est nécessaire qu'il satisfasse à deux conditions: d'abord que la balle soit renvoyée de volée, c'est-à-dire sans avoir touché terre, ou seulement après un seul bond; ensuite qu'elle retombe dans le carré du dedans.

9.—Si le renvoi ne satisfait pas à ces deux conditions, le camp du dehors perd un point, le coup s'arrête et on recommence un autre.

10.—Si le renvoi est bon, le camp du dedans cherche à retourner la balle, suivant les règles données pour le renvoi, et ainsi de suite.

11.—Le coup s'arrête quand un des camps a manqué son renvoi.

12.—Le camp du dehors ne peut marquer aucun point; seul le camp du dedans peut en gagner.

13.—Le premier joueur du dedans ne lance que deux balles.

14.—Quand ce premier joueur a lancé ses deux balles, il est remplacé par le second joueur du dedans, qui ne peut aussi en lancer que deux.

15.—Tous les joueurs du dedans succèdent ainsi à tour de rôle, chacun ne lançant que deux balles.

16.—Quand tous les joueurs du dedans y ont passé, les joueurs changent de camp et la partie se continue suivant les mêmes règles que précédemment.

17.—Les joueurs ont le droit de s'avertir lorsque la balle va tomber, en criant: À vous ! A moi !

18.—Quand le nombre des joueurs est supérieur à quatre, chaque joueur ne lance qu'une seule balle au lieu de deux.

19.—Quand une balle, dans sa course, est touchée par un joueur autrement que par la raquette, le coup est arrêté. Si la balle a été touchée par un joueur du dehors, le camp du dehors perd un point. Si elle l'a été par un joueur du dedans, le renvoi de ce camp est compté pour mauvais.

20.—La partie se joue généralement en quinze points.

21.—Quand on joue en partie liée, c'est le camp, qui a perdu la première partie, qui commence à prendre le côté du dedans.

L'ANCIEN JEU DE PAUME

Le jeu de lawn tennis, que nous nous venons de décrire, n'est autre chose qu'une légère transformation de l'ancien jeu de paume, qu'on désignait sous le nom de *longue paume*.

Le jeu de paume, si en honneur en France autrefois, est aujourd'hui à peu près abandonné. Il a laissé des traces dans le langage. On dit: *se renvoyer la balle*, pour signifier qu'on décline toute responsabilité et qu'on la rejette à d'autres.

L'expression: *à deux de jeu*, provient aussi du jeu de paume: on jouait la partie en trois jeux, et, quand les deux joueurs avaient fait chacun deux jeux, il était loisible de demander que la partie se fit en quatre au lieu de trois: il suffisait alors que l'un des joueurs s'écriât: *à deux de jeu*, et l'autre était obligé d'y consentir.

Le jeu de paume a laissé aussi une trace mémorable en politique. Ce fut, en effet, dans une humble salle de jeu de paume que se tint la fameuse séance où l'Assemblée nationale de 1789 prêta son serment qui fut l'étincelle de l'embrasement révolutionnaire. On sait que le peintre David a essayé d'immortaliser ce fait historique dans une immense toile que l'on peut voir au Louvre.

La paume doit son nom, d'après Étienne Pasquier, à ce que, autrefois, on jouait à ce jeu seulement avec la main. À partir du quinzième siècle, on commença à se servir de la raquette, et on serra des cordes autour de la main, afin de lancer la balle avec une plus grande force; enfin on inventa la raquette. Le gantelet et le battoir ont été aussi employés.

Sous Henri II, Charles XI et Henri III, la paume était fort en honneur à Paris et il y avait peu de quartiers où il n'y eût un établissement de courte paume. Cette vogue ne fit que s'accroître lorsque Henri IV arriva à la cour de France avec ses gentilshommes basques, parmi lesquels se trouvaient un grand nombre de joueurs de paume d'une adresse extraordinaire.

Le jeu de paume décréta à Paris sous Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, mais il continua à rester fort usité en province et à l'étranger.

Il existait à cette époque deux sortes de jeux de paume: la *Longue paume* dans laquelle on jouait sur un long espace de terrain, et la *courte paume* ou *trinquet*, à laquelle on jouait dans un bâtiment carré, enfermé de murailles; celles-ci étaient généralement peintes en noir, et le sol était pavé de dalles.

Sports Athlétique.

PEDESTRIANISME

Le Pédestrianisme est l'art d'aller à pied. On comprend sous ce nom la marche et la course, et par extension le saut, qui en est le complément.

De tous les exercices du corps, la marche et la course sont ceux qui sont les plus naturels et les plus utiles à l'homme ; ce mode de locomotion est, avec l'aviron et la natation, celui qui met en œuvre le plus complètement l'appareil musculaire et les organes respiratoires et circulatoires.

Outre que les courses à pied sont toujours faciles à organiser et ne comportent presque aucun frais d'établissement, elles ont encore comme sport un grand avantage sur les autres exercices physiques pratiqués de nos jours : le coureur ne dépend absolument que de lui-même. La machine du coureur est les muscles et les poumons que Dieu lui a donnés, et qui ne sont pas de fabrication humaine, et de lui, plus que de tout autre "sportsman", l'on peut dire : "Nascitur, non fit". S'il gagne sa course, il ne doit sa victoire qu'à sa propre supériorité, s'il la perd, il ne peut s'en prendre qu'à lui-même et ne fait pas retomber sa défaite sur son skiff trop lourd ou sur son bicyclette de fabrication inférieure. Dans son parcours, pas d'essieu qui se tord, pas d'aviron qui se brise ; il n'entendra pas dire, lui, huitième d'une équipe, que sans le chef de nage ils eussent été battus ou que la défaite provenait de ce que le barreur leur avait fait faire un parcours des plus erratiques. Tout son fonds de commerce consiste en un jersey, une culotte courte et des souliers de course : avec cela il peut gagner une douzaine de championnats, et il ne devra ses succès qu'à lui-même, qu'à son énergie dans la lutte, qu'à sa persévérance dans la préparation.

De là, sans doute, la grande popularité dont jouit le pédestrianisme dans les pays où tous les exercices du corps sont en vogue.

L'on croit communément que les exercices pédestres développent les muscles des jambes seulement : c'est là une erreur ; ils associent largement le thorax au travail, et par conséquent donnent une grande activité à la respiration. Pour cette raison, il est peu d'exercices qui aient, au point de vue physiologique, de valeur égale au pédestrianisme, comprenant la marche, la course, le saut en hauteur et en longueur, formant la gymnastique la plus complète que l'on puisse recommander aux enfants.

L'on nous donne souvent les anciens comme exemples de races fortes et vigoureuses, et l'on oublie que chez eux les exercices de vitesse ont toujours tenu le premier rang. La course était regardée comme un critérium de la supériorité du gymnaste, et la caractéristique d'Achille chez Homère, c'est la vitesse des jambes.

Nous ouvrons ici une parenthèse pour expliquer ce que nous entendons par la course. Notre langue, assez pauvre en choses de sport, ne fait aucune distinction entre les différentes

manières de courir. Nous n'avons pas de mot spécial pour définir la lutte à la course, où l'on s'efforce de gagner de vitesse, et le mot course s'appliquera indistinctement à cet exercice et à l'homme qui court après un omnibus, à l'enfant qui poursuit un ballon, à un commissionnaire qui porte une lettre. L'Anglais fait une distinction entre la course libre, qu'il appelle un "run", et la lutte de vitesse, qu'il désigne sous le nom de "race".

C'est de ces luttes à la course, de ces luttes de vitesse et d'endurance, créant une émulation saine et virile, que nous allons parler.

Tout individu sain, fût-il délicat, peut être exercé à la marche et à la course avec avantage ; il suffit de lui doser cet exercice et de suivre une sage progression. Les résultats ne tardent pas à se faire sentir : les muscles de la poitrine et des jambes se développent, et les poumons acquièrent une haute capacité respiratoire.

Pour les jeunes gens et les enfants, tous les jeux de poursuites qui ont pour caractère essentiel de forcer les joueurs à rivaliser de vitesse, tels que le foot ball, la crosse, la balle à crosse, forment une préparation suffisante pour qu'ils puissent, sans danger aucun, prendre part à des "luttes à la course de vitesse et de fond", demandant un travail et une énergie soutenus.

Mais à ceux qui ont été privés de ces exercices et qui voudraient pratiquer la course, nous leur demandons des parcours de 5 à 600 verges pour commencer ; ce n'est que plus tard, quand les muscles se seront bien affermis et que les poumons auront pris un développement suffisant, facilement acquis par la pratique, qu'ils seront admis à faire des courses dites de vitesse, sur des parcours de 90 à 400 verges.

Cette distinction nécessite une explication. Pourquoi faire débiter sur des parcours plus longs que ceux des courses de vitesse ?

Dans la course de vitesse, l'effort se prolonge pendant toute la distance à parcourir ; la somme de travail effectuée pendant cet exercice est l'équivalent d'un exercice de force, les résultats étant les mêmes, que le travail s'accumule par l'intensité des efforts ou par leur nombre. Dans une course de 500 verges, le train est nécessairement moins rapide ; le coureur peut, s'il le juge utile, modifier son allure à sa guise, lente au début, l'accélération au fur et à mesure que les poumons se dilatent, ou la ralentir si l'essoufflement le gêne. Dans ces courses, la dépense de force se fait par fractions trop faibles pour coûter aux muscles un effort pénible, et, les efforts étant suffisamment espacés, à aucun moment la dose d'exercice subie par l'organisme ne dépasse la mesure de résistance.

Il faut donc éviter chez le débutant l'essoufflement qui se produit dans tous les exercices violents, tels que la course de vitesse — lorsque l'exercice est pris à "dose massive", c'est-à-dire lorsque beaucoup de travail est fait en peu de temps ; il ne faut pas lui demander dès les premiers jours tout

l'effort dont il est capable, mais lui proportionner le travail des muscles au pouvoir éliminateur des poumons.

Ce n'est que plus tard, quand les poumons se seront affermis, lorsque le débutant sera capable de faire un parcours de 500 verges sans essoufflement, qu'il pourra passer aux courses de vitesse, choisissant pour commencer un parcours de 90 verges et s'y préparant comme nous l'indiquons plus loin.

Pour ce qui est des courses dites "de fond", c'est-à-dire celles dont le parcours dépasse 1,500 verges, il ne faut les demander qu'aux adultes exercés déjà sur les distances moindres. Les jeunes gens qui pendant l'automne ont pratiqué les rallies-papiers, qui sont les meilleures courses de fond, parce qu'ils sont en même temps récréatifs, pourront facilement faire des courses de 1000 verges et plus, à la condition toutefois de s'y préparer, de ne pas se forcer dans les essais et de s'arrêter aussitôt qu'ils se sentent fatigués.

Nous allons maintenant traiter de la préparation spéciale à chacun des exercices que nous recommandons à la jeunesse, c'est-à-dire la pratique même de ces exercices ; car il ne suffit pas de marcher, de courir, de sauter, de ramer et même de jouer, il faut encore le faire d'après certaines règles nées de l'expérience.

PISTE. — La première chose à faire avant d'organiser une réunion de courses à pied est de s'assurer d'une bonne piste en gazon ; rien n'est plus mauvais, à la longue, que de courir sur un terrain dur, et nos Sociétés devraient faire tous les sacrifices en leur pouvoir pour substituer le turf au macadam.

HANDICAPS. — Les courses handicapées sont certes les plus populaires et par conséquent les plus fournies ; tous les coureurs, quelle que soit leur force, ont tous une chance de gagner si le handicap est bien fait.

Rien n'est plus difficile que de bien établir un handicap entre membres de différents cercles, d'autant plus qu'il est impossible au handicapé de connaître la valeur respective de son nombre de coureurs qui n'ont jamais ou rarement concouru l'un contre l'autre.

Les fonctions d'handicapeur ne doivent donc pas être confiées au premier venu, mais bien à une personne ayant une grande expérience du sport et ayant fait de la "forme" de chaque coureur une étude spéciale.

STARTER. — Un bon starter n'est pas facile à trouver. Le succès d'une course de vitesse dépend du départ, et bien des handicaps sont dérangés si le pistolet est confié à un starter sans énergie et sans expérience. Aussitôt les coureurs mis en ligne, le starter doit s'assurer d'un coup d'œil s'ils sont en place ; il les prévient par un "Êtes-vous prêts ?" "une seule fois répété". Le pistolet doit aussitôt donner le signal du départ. Le commissaire de la piste doit surveiller qu'aucun coureur ne "chipe" le départ.

CHRONOMETREUR.— Rien de plus difficile que de prendre avec précision la durée d'une course de vitesse: cette opération, qui paraît des plus simples, demande une longue pratique. Il faut avoir bonne oreille pour presser le bouton du chronomètre au moment où l'on voit la flamme du pistolet, et bon œil pour arrêter l'aiguille aussitôt que le coureur rompt le fil de laine tendu en travers de la piste. Aussi les fonctions de chronométrateur ne doivent-elles être confiées qu'à un homme d'expérience.

Il est bon de s'assurer de l'exactitude du chronomètre et que la distance a été bien mesurée.

DE LA COURSE

Les courses à pied se divisent en trois catégories:

- 1o Courses plates;
- 2o Courses de haies;
- 3o Steeple-chases, cross-countries et rallies, que nous traitons à part.

Il est des courants comme des courses: ils se divisent en coureurs de vitesse, que les Anglais appellent "sprinters", en coureurs de fond et en coureurs de haies (hurdlers).

Les coureurs possèdent des qualités de deux espèces: celles qu'ils tiennent de leur structure et celles qui proviennent de leur éducation. De là, deux sortes d'avantages: les uns qui dépendent de leur organisation et constituent des aptitudes innées, et les autres qui dépendent de la manière dont ils savent utiliser, par éducation, les moyens dont ils disposent.

L'expérience nous démontre qu'un coureur de vitesse fera rarement un bon coureur de fond; qu'un homme à qui la nature a donné des cuisses courtes ne fera jamais un bon "sprinter"; un autre dont la jambe (de la cheville au genou) est courte ou qui est mal fendu ne pourra devenir un bon sauteur.

D'un autre côté, la structure du coureur de fond diffère de celle du coureur de vitesse; il est rare que la taille d'un bon coureur de fond dépasse la moyenne: il est plutôt petit.

Quel que soit son poids, le coureur est obligé de le soulever à chaque enjambée: par conséquent, tout son corps, à l'exception des muscles qui lui donnent la force d'impulsion, est un poids mort qu'il est obligé de porter, de faire mouvoir.

Plus la distance est longue, plus un coureur lourd est handicapé, et l'expérience démontre que les meilleurs coureurs de fond sont de petits poids.

Dans les courses de vitesse, au contraire, le poids n'est pas préjudiciable à la vitesse.

Nous ne voulons pas, toutefois, prétendre que l'on ne puisse pas, par la pratique, arriver à de bons résultats dans ces trois genres de courses; mais les coureurs qui y sont parvenus sont rares.

L'emploi des muscles des membres inférieurs, ceux qui donnent la force

impulsive, n'est pas le même pour toutes les courses: dans les courses de vitesse, les muscles de la face "antérieure" de la cuisse, qui projettent la jambe en avant, sont les facteurs les plus importants de vitesse; les résultats dépendent de la rapidité avec laquelle la levée de la jambe peut se répéter. Dans les courses de fond, au contraire, ce sont les muscles de la face interne de la cuisse qui sont appelés à fonctionner le plus activement et qui ont à soutenir l'effort, l'enjambée étant moins longue et moins rapide que dans les courses de vitesse.

Il est par conséquent nécessaire, avant de choisir, pour y exceller, entre ces trois catégories de courses, celle pour laquelle la structure se prête le mieux. Ce choix une fois fait, il faut s'y maintenir et s'y perfectionner. C'est donc avec regret que nous voyons bien souvent nos jeunes coureurs essayer le même jour sur toutes les distances, y compris les courses d'obstacles, sans se rendre compte des résultats qui seront fatalement de leur faire perdre les avantages que la nature leur a donnés: beaucoup d'entre eux, possédant ces avantages, sont arrivés, à force de travail mal compris, à les neutraliser complètement.

L'organisation la plus complète pour la marche, la course et le saut est celle qui présente un développement "relativement" considérable des organes essentiellement moteurs et de bons poumons. Comme ces exercices demandent leur force impulsive à l'extension des segments des membres inférieurs, les muscles des mollets, des cuisses et des fesses doivent être suffisamment développés, sans que toutefois ce développement soit excessif; dans les courses de vitesse, le coureur doit pouvoir jeter la jambe en avant avec rapidité, et, comme il doit, pour cela, faire un effort musculaire de flexion de la cuisse qui est d'autant plus intense que la masse de son membre inférieur est plus grande, il n'est pas avantageux pour un coureur d'avoir le bas de la jambe trop massif.

Le coureur, pour résister à la fatigue, doit avoir de bons poumons; une bonne capacité respiratoire est nécessaire dans les courses de vitesse comme dans les courses de fond. Dans les courses de vitesse, il faut arriver à pouvoir faire la plus grande distance possible sans reprendre haleine: un bon coureur peut parcourir jusqu'à 150 verges, c'est-à-dire rester une durée de quinze à vingt secondes sans respirer.

Dans les courses de fond, le travail des muscles doit être subordonné à celui que peuvent faire les poumons; il faut régler le rythme des respirations et des expirations sur le rythme même de l'allure. Ce travail consiste à exécuter volontairement les grandes inspirations lentes en une ou plusieurs fois, suivant la cadence de la course: on évite ainsi les troubles de la circulation pulmonaire, qui sont la véritable cause de l'essoufflement, et l'on arrive bientôt à un ré-

gime régulier qui peut se continuer longtemps. Entre les pertes subies par le travail musculaire pendant la course et la réparation due à une bonne circulation et à une respiration libre, il s'établit alors un équilibre parfait. C'est cet équilibre qui donne les grandes qualités de fond qui sont la véritable qualité du coureur. "Toutes les conditions qui augmentent aussi son aptitude à soutenir longtemps un travail intense, et un sujet a "du fond" quand il a du souffle." Cette qualité ne peut être acquise que par l'entraînement; elle n'est pas inhérente à la structure du coureur.

Dans les courses de vitesse, comme dans les courses de fond, la longueur du pas dépend de la pose du pied à terre. Le pas est très allongé si on pose le pied par le talon, mais il y a des inconvénients sérieux à procéder de cette façon. Le choc, au moment du posé du pied, est très considérable, et comme la jambe n'est active que quand elle a dépassé la verticale, pendant toute la phase de déroulement qui précède cette position, la jambe en avant ne fait que ralentir la vitesse de progression, en effectuant un travail résistant nuisible. Cet inconvénient existe également, mais moins senti, dans la pose du pied à plat. Reste la pose du pied par la pointe: cette manière est la meilleure; le pas, il est vrai, est forcément raccourci, mais il y a compensation en ce que l'allure a, plus d'élasticité, le retour de la jambe est plus rapide, le choc nul. Il est bon de s'habituer à cette façon de courir en faisant des parcours plus ou moins longs, en lançant la jambe bien en avant et en posant le pied sur la pointe: aussitôt que le coureur sent le talon toucher terre, signe de fatigue, il doit s'arrêter.

On a compris par ce qui a été dit plus haut que la pose du pied par la pointe, permettant un retour rapide de la jambe, est "essentielle" dans les courses de vitesse. Il n'en est pas de même dans une course de fond, d'une allure régulière, où un effort n'est pas demandé; mais il est incontestable qu'un coureur de fond qui pratique cette allure se fatiguera moins vite que celui qui pose le pied à plat, le choc provenant de cette pose étant entièrement supporté par les muscles extenseurs.

Une mauvaise allure ne peut se corriger que par la pratique, et la règle diffère que chaque coureur, la longueur de la jambe régularisant automatiquement l'enjambée. Une enjambée courte et traînante peut être corrigée par un entraînement pendant quelques semaines sur un terrain en pente. Cet entraînement forcera le coureur à jeter la jambe en avant et à faire de plus longues et de plus rapides enjambées que sur un terrain plat; il faut surveiller pendant cet exercice, le lancé de la jambe, qui doit venir de la hanche avec un retour rapide. Ces principes établis, nous passerons dans un prochain numéro, à la description de chacune de ces catégories de courses

et à l'entraînement qui leur est propre. Quelle que soit la course à laquelle on doit prendre part, du moment qu'il y a lutte, il est nécessaire de s'y préparer. Ceci est une règle élémentaire pour tous les exercices pour les mouvements d'un exercice quelconque, il est nécessaire de faire un apprentissage. L'homme bien portant, dit le Dr Lagrange, peut arriver, en exerçant son sens musculaire, à des résultats surprenants. Cet exercice est l'entraînement.

G. DE SAINT-CLAIR.

LA PÊCHE.

LES APPÂTS OU AMORCES.

Les amorces sont des appâts que l'on jette dans l'eau pour attirer le poisson à l'endroit où l'on veut pêcher, à la différence des esches qui sont des appâts également, mais attachés à l'hameçon.

Le secret de la réussite des pêcheurs qui font de belles captures dans la localité qu'ils habitent, se compose de deux choses, 1^o une parfaite connaissance de la rivière, et 2^o la précaution d'amorcer à intervalles égaux les mêmes places choisies et connues d'eux seuls.

En variant les amorces suivant les endroits qu'affectionnent les poissons, on peut arriver à les réunir. Les fèves, le blé cuit rassembleront en un seul endroit les carpes, tanches, gardons de fond, brèmes, tous poissons qui habitent ensemble et qui fréquentent les mêmes fonds vaseux.

Il est donc vrai de dire que l'amorce est le moyen par excellence et le secret du grand pêcheur. C'est surtout le secret de ceux qui en font leur profession et qui souvent ne reculent devant aucune préparation peu ragoutante pour rendre certain le succès du lendemain, succès du reste légitime, puisqu'il assure leur existence, mais que le pêcheur amateur n'oserait pas poursuivre aux prix des mêmes sacrifices de délicatesse. S'il l'ose, tant mieux pour lui; ce sera le cas de lui dire: Honneur au courage récompensé!

COMPOSITION DES MEILLEURES AMORCES.

1. Prenez une livre et demie de vieux fromage de Hollande ou de Gruyère, hroyez le tout dans un mortier avec de la lie d'huile d'olive, et mêlez y du vin, peu à peu, jusqu'à ce que votre composition ait acquis la consistance d'une pâte un peu épaisse, et vous y ajouterez un peu d'eau de roses. Faites avec cette pâte des pitites boulettes de la grosseur d'un pois, tout au plus.

2. En Angleterre, on amorce dans la Tamise avec du pain de creton bouilli et coupé.

3. Laissez tremper un gallon de fèves une nuit dans l'eau; faites cuire lors à demi, avec une livre de miel et un tout peu de musc. Retirez du feu pour pétrir et en faire des boulettes.

4. Mélangez: mie de pain, crottin de cheval, chénévis et sang caillé.

5. Faites durcir au soleil ou au four des œufs de poisson, gardez-les dans des pots entre des lits de laine et de sel, et coupez par morceaux pour la pêche.

6. Faites jeter un ou deux bouillons à de l'orge ou de l'avoine germée et grossiè-

rement moulue. Passez dans un linge et laissez refroidir.

7. Faites cuire du gros blé, dit *poulard*, avec de la cannelle ou du serpolet.

8. Prenez et pétrissez ensemble; Mie de pain, miel, aesa foetida, et faites en des boulettes.

9. Faites bouillir du blé; quand il est bien attendri, fricassez le sur le feu avec du miel et un peu de safran délayé dans du lait.

HABILLEMENT ET EQUIPEMENT DU PÊCHEUR.

Sans qu'on soit tenu à s'affubler d'un vêtement spécial, la première condition à laquelle se soumettra le pêcheur est, autant que possible, de se munir d'un vêtement large et commode: la liberté de ses mouvements en dépend, et surtout pour manier la ligne à la mouche, la condition d'aïeance qui doit en découler et indispensable. Le maniement de cette ligne exige une véritable gymnastique qui est telle, que l'aisance des mouvements chez le pêcheur est nécessaire pour qu'il puisse se plier, lors du maniement de son engin, à toutes les conditions de terrain et d'obstacle qui peuvent surgir dans la pratique.

Il sera bon autant que possible de se vêtir de coutil: cette étoffe très lisse est une de celles où s'agrippent le moins les hameçons, et par conséquent celle qui offre le moins d'accidents possible au pêcheur. La pièce principale de l'équipement chez l'amateur sera surtout un sac analogue à celui du chasseur, et ce sac ou carnassière munie de filet recouvert d'une feuille de cuir, permettra de contenir dans ses nombreuses poches toutes les provisions et outils nécessaires.

On peut dire que c'est surtout par le soin méticuleux et l'ordre dans lesquels le pêcheur maintient tous ses objets que l'on juge du soin et de l'habileté dont il sait faire preuve.

La pêche, il faut l'avouer, est tout entière un art d'adresse et une manifestation continue des plus méticuleuses précautions. Souhaitons donc au pêcheur qu'il apprenne à faire preuve de ces soins continus, sans lesquels son sac se remplit d'un gachis indéchiffrable. Qu'il nous croie avec toute bienveillance: le succès est à ce prix!

LA SONDE.—L'ANNEAU A DÉCROCHER.—LE PANIER.—L'ÉPISSETTE.

Sonde—L'opération du sondage est une de celles que le pêcheur à la ligne de fond doit faire avec le plus de soin. Pour reconnaître les rivières où il arrive, quand il doit y pêcher pendant un certain temps, il exécute des sondages pour établir son *Carnet de reconnaissance*. Mais la première chose à faire en arrivant sur le lieu de la pêche de fond ou au coup, c'est de s'assurer de la profondeur de l'eau et de la nature du fond.

On prend, pour sonder un petit plomb conique ou formé en pyramide quadrangulaire tronquée. Ce petit plomb porte, en-dessous, une entaille remplie d'un morceau de liège taillé à queue d'hirondelle, pour qu'il ne puisse pas sortir de sa logette. A l'extrémité supérieure de la pyramide est fixé un petit anneau en fil de laiton. Le pêcheur passe son hameçon dans l'anneau et enfonce la pointe en-dessous du liège, de manière que la sonde se tienne verticalement, et que la base arrive la première au fond de l'eau.

On descend—ou l'on remonte—la flotte suivant l'endroit de la ligne où s'arrête le

niveau de l'eau, et, en sondant à plusieurs endroits sur la longueur du coup, on prend une moyenne suivant l'endroit où l'on veut que parvienne l'hameçon; car pour chaque genre de pêche, pour chaque espèce de poisson, cette longueur varie.

Il faut, quelle que soit la pêche que l'on veut faire, éviter de faire jaillir l'eau en y plongeant la sonde, le silence étant à la pêche une des meilleures conditions en faveur du pêcheur.

Si en promenant la sonde sur le coup que l'on a choisi pour pêcher de fond, on acquiert la certitude que la hauteur de l'eau n'est pas à près la même partout, il faut abandonner l'endroit parce qu'on se place dans une mauvaise condition. Le pêcheur soigneux a bien assez de chances contraires pour ne pas s'assurer toutes celles dont il est maître et se les rendre favorables à coup sûr.

Le sondage doit être exécuté dans tous les cas où l'hameçon entre dans l'eau, car, sans cette opération rien n'indique qu'au premier coup la ligne ne sera pas accrochée dans les herbes ou autres obstacles. Il faut donc prendre l'habitude de toujours commencer par là.

Anneau à décrocher.—Ce petit instrument, qui fait partie du bagage du pêcheur, est un des plus utiles pour la pêche à la ligne de fond, parce qu'il sert à décrocher les racines dans lesquelles elle se prend fréquemment, et à dégager l'hameçon des pierres sous lesquelles il est souvent, trop souvent engagé. Cet anneau est d'autant plus utile que nous recommanderons sans cesse aux pêcheurs vraiment dignes de ce nom, de se servir d'hameçons très petits et très acérés; or, ces petits hameçons, quoique montés sur des empiles fortes et bien choisies, ne peuvent être attachés à un câble. Il est donc certain que dans un accident semblable, si l'on tire brusquement avec la canne, on cassera le scion; et si l'on tire sur la ligne, on cassera l'empile et souvent la ligne elle-même, qui se trouve ainsi perdue, avec flotte, plombée, etc.

D'un autre côté, cet anneau lourd et muni de piquants est difficile à loger dans sa poche ou dans son sac; et puis, c'est un outil de plus, et le pêcheur en porte déjà tant!

Ce que ces objections prouvent, c'est qu'il y a un choix à faire. Si l'on va pêcher spécialement de fond, dans une rivière inconnue, qu'on le prenne; si l'on pêche de surface ou à la ligne flottante, qu'on le laisse au logis, quitte à briser sa ligne si un accident arrive!

Cet anneau est fait en cuivre ou en fer; il est muni de pointes recourbées. Quand on pêche à la canne ordinaire, sans moulinet, on peut choisir un anneau ordinaire sans charnières, on passe dedans le gros bout de la canne, on dévide la forte ficelle qui tient à l'anneau, on laisse couler celui-ci le long de la ligne tendue par l'obstacle, et, en tirant sur la ficelle, on ramène souvent la racine et l'hameçon dedans, ou bien l'on détourne la pierre, et la ligne redevient libre et prête à recommencer.

Mais avec une canne à moulinet, et c'est celle que nous recommandons toujours, même pour aller pêcher le goujon, il faut que la queue de l'anneau soit double. L'anneau s'ouvre par une charnière; pour l'ouvrir, il faut détacher la corde qui servira à tirer dessus; on referme alors l'anneau au-dessus du moulinet; on repasse la corde dans les œilletons correspondants des deux queues; on la noue, on décroche la

ligne, et on sort enfin l'anneau par l'hameçon, sans l'ouvrir de nouveau.

Panier de pêche.—La forme du panier de pêche est très connue pour avoir besoin d'en faire ici la description; il s'attache soit à la ceinture, soit en ban toulrière et le poisson se dispose dedans, par lits séparés par de l'herbe fraîche.

Epuisette.—C'est une petite pèche en filet d'environ un pied et demi d'ouverture, maintenu par un cercle en fort fil de fer, et d'un peu plus de profondeur. Une douille en cuivre fixée au cercle sert à y fixer un roseau de cinq à six pieds de longueur; elle sert à enlever le poisson de l'eau lorsqu'il est à portée et fait disparaître dans ce cas les chances de bris de ligne.

H. DE LA BLANCHÈRE.

L'Éducation en Angleterre

Éducation Physique et Morale.

Exposer le mode anglais d'éducation physique et morale dans la famille et à l'école, rechercher si nous n'avons pas à tirer quelque enseignement de l'expérience anglaise: tel est l'objet qu'on se propose ici.

Le jeune Anglais apprend de bonne heure, dès l'enfance, à connaître par lui-même les dangers du monde extérieur, les difficultés de la vie, le caractère des hommes, tout cela par expérience directe, à ses dépens.

L'enfant en Angleterre passe les premières années de sa vie dans la *nursery*; c'est son domaine, il n'y règne pas en maître absolu, il s'y installe en citoyen libre, sous l'œil vigilant de la mère ou de la *nurse*: "Dans la *nursery*, les trois éléments importants sont la mère, la *nurse* et l'air.... Plus les choses y seront simples et même grossières, mieux cela vaudra; pas de dentelles aux berceaux; lits aussi durs, nourriture aussi simple, parquet et murailles aussi propres que possible." Ruskin donnait ainsi, en évoquant les souvenirs de son enfance et les soins d'une mère exemplaire, la définition de la *nursery* modèle. Toutes se rapprochent plus ou moins de ce type: au premier étage de la maison, une grande pièce bien éclairée, bien aérée, très propre, tout unie, où l'on dort, où l'on mange, où l'on peut s'ébattre à l'aise sans danger de briser des objets précieux, de troubler le travail de papa ou d'assourdir maman souffrante. La toilette se fait autour du tub et de la baignoire où tous prennent le bain quotidien à l'eau froide qui tonifie et endurecit. Les vêtements sont amples, souples, simplifiés; ils sont destinés, non à la parade, mais à garantir du froid, du vent, de la pluie, tout en laissant les mouvements libres. L'enfant peut jouer sans crainte de froisser un beau ruban ou de déchirer une précieuse guipure. Les enfants maugent ensemble à part; les heures sont régulières et le régime frugal. On les mène jouer tous les jours presque par tous les temps de longues heures en plein air, dans les parcs que toute grande ville possède, en pleine campagne si l'on vit hors des villes, et les bambins ont toute liberté de s'ébattre. Ils apprennent de bonne heure, par expérience directe et personnelle, à leur dépens, ce qu'il en coûte d'être maladroit, imprudent. À ce régime, l'enfant reste enfant longtemps, aussi longtemps qu'il faut, naïf et

rose; il l'est sincèrement, naturellement. Mais l'enfant porte déjà l'homme en puissance. Ce n'est point le petit homme précoc de six ou sept ans que l'on rencontre dans nos rues et nos promenades.

«Ce système d'éducation, l'Anglais se l'est formé peu à peu, et aujourd'hui il y croit et il y tient; qu'il soit appliqué dans la *nursery*, dans la famille, dans la maison ou au dehors, dès que le *baby* peut marcher ou commence à comprendre, il est entièrement fondé sur la confiance. On donne à l'enfant confiance en lui-même en le livrant de bonne heure à ses seules forces, s'il est valide; on fait naître le sentiment de la responsabilité en lui laissant—une fois prévenu—le choix entre le bien et le mal, sauf pour lui, s'il fait mal, à supporter la peine de sa faute ou les conséquences de son acte. Mais sa faute, comme sa faiblesse, n'est jamais présumée; on ne le surveille pas pour l'empêcher de tomber; on ne l'épie pas pour le prendre en faute. On lui inspire l'horreur du mensonge; on le croit toujours sur parole jusqu'à preuve qu'il a menti. Il devient énergique et franc, *self-reliant* et *reliable*; il est confiant en soi et digne de confiance; il est habitué à ne compter que sur soi-même, et l'on peut compter sur lui.

Toute la vie de l'Anglais se passe à apprendre ou à enseigner la *self-help*: aide-toi. Dès la *nursery*, le jeune Anglais est préparé à l'action: tout est, pour lui, principe d'activité.

Cette éducation virile donnée dans la famille, l'enfant continue de la recevoir à l'école. Quand il arrive à l'école, il y retrouve des règles qu'il connaît; l'atmosphère est presque identique, mais c'est l'éducation complète de lui-même qui commence alors: éducation physique, morale, intellectuelle. On n'a point fait deux parts, l'une pour l'éducation, l'autre pour l'instruction, de façon que celle-ci puisse dévorer la part de l'autre. Éducation et instruction sont si bien mêlées et confondues qu'on ne les distingue point dans la langue anglaise, et qu'un seul mot suffit à exprimer l'ensemble: éducation. Qu'il s'agisse du physique, du moral ou de l'intelligence, c'est toujours même discipline, mêmes principes, car tout se tient et il serait monstrueux de supposer que l'école pût, en distinguant les deux éléments et en donnant la préférence à l'un sur l'autre, produire un homme qui serait instruit et ne serait pas élevé. Cela, une cervelle anglaise, qu'elle soit d'un homme du monde ou d'un homme du métier, ne peut pas plus le concevoir qu'une bouche anglaise l'exprime.

Dans la vie de l'enfant, le physique se développe et le moral s'éveille avant l'intelligence: l'éducation doit suivre la marche de la vie.

«Il faut être un bon animal, c'est la première condition du succès dans la vie; et d'être une nation de bons animaux est la première condition de la prospérité nationale." En posant il y a trente ans cet axiome dans son traité de l'éducation, Herbert Spencer exprimait l'opinion de la majorité de ses concitoyens, parmi ceux qui pensent; mais il n'avait pas encore le peuple avec lui. Et, après avoir déclaré que "la conservation de la santé est un de nos devoirs, que tout préjudice porté volontairement à la santé est un *péché physique*," il pouvait ajouter alors: "Peu de gens paraissent comprendre qu'il existe une chose dans le monde qu'on pourrait appeler la *moralité physique*." Mais il a été entendu. Le peuple anglais est aujourd'hui pénétré de cette vérité, et nul ne pratique plus assidûment le

respect du corps, dont le commencement est la propreté et dont l'hygiène est le code. L'exemple a été donné par les classes supérieures de la société et suivi par toutes les autres à mesure qu'augmentaient leur instruction et leur bien-être. L'hygiène et même la propreté exigent, surtout sous un climat ennemi, de l'intelligence et de l'argent.

Les poètes et les médecins, les philosophes et les hygiénistes sont d'accord pour prêcher le respect du corps, pour recommander qu'on le soumette à l'exercice régulier, à l'entraînement progressif. Tous ont pour mobile: suivre la nature; et pour idéal: faire la nation forte en la constituant d'individus vigoureux: "La vigueur et l'esprit d'entreprise d'une nation, dit un médecin, dépendent de la santé et de l'entraînement physique de ses jeunes hommes pendant leur croissance et leur développement. Il n'est donc pas de question plus importante pour un pays que celle de l'éducation et de la santé de ses enfants des deux sexes. Cela est vrai pour toutes les classes, mais surtout pour les enfants qui sont élevés dans nos écoles de premier ordre et qui deviendront les chefs de la nation dans les diverses manifestations de son activité."

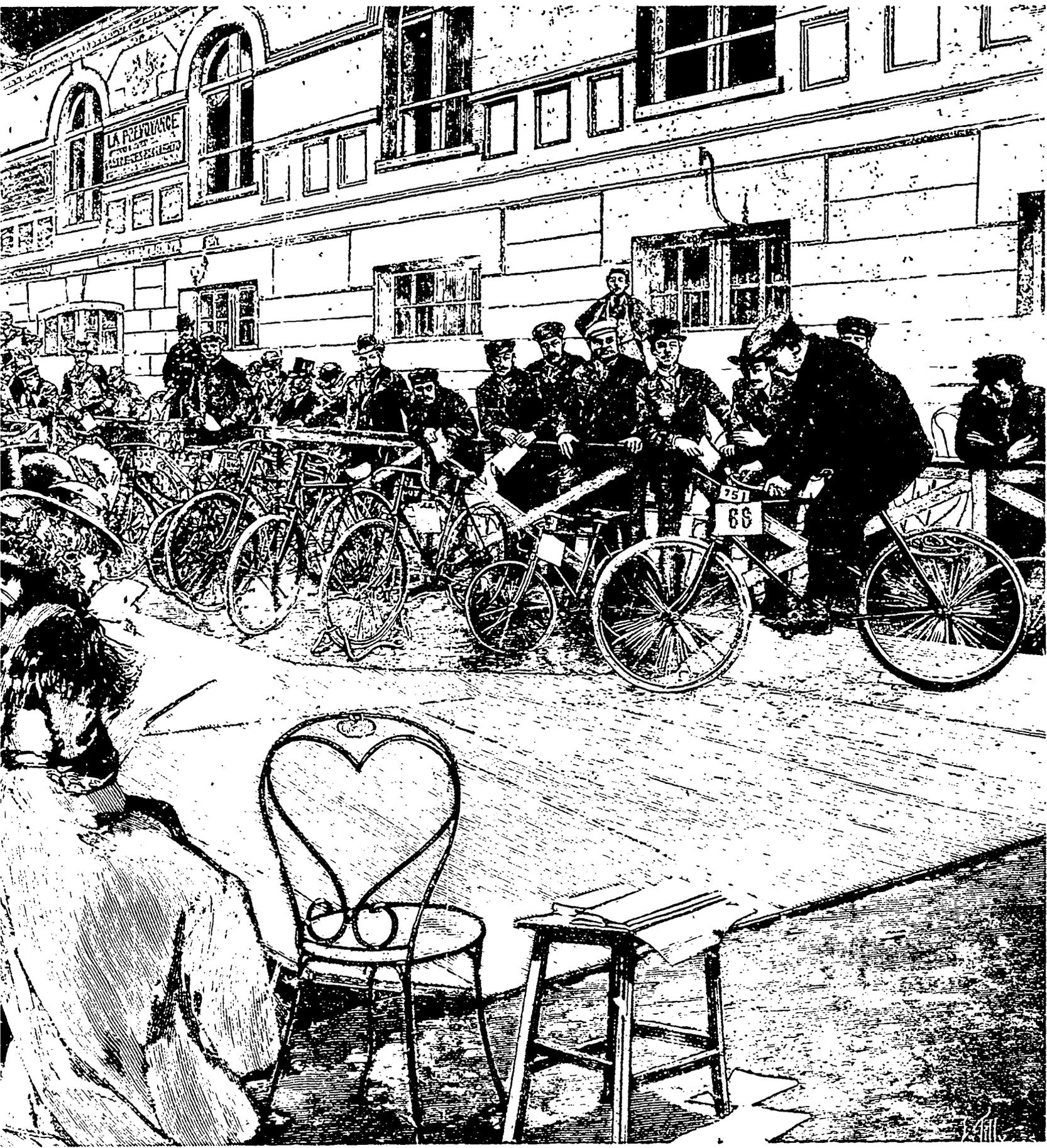
Un poète, et des plus délicats, des plus intellectuels qui soient, tient le même langage: "Ce corps doit être fait, en sa jeunesse, aussi beau et parfait qu'il peut l'être, quelles que soient les pensées d'avenir."

Que nous voilà loin du système qui a formé toutes les générations de la bourgeoisie française en ce siècle, dans toutes les écoles libres ou d'État, laïques ou ecclésiastiques, et dont a pu dire: "Son principe secret, c'est qu'on doit accorder le moins possible aux exigences du corps si l'on veut développer l'esprit et que l'esprit profite de tout ce que perd la matière,—ce principe singulier, qui a son origine lointaine dans la doctrine mystique de la délivrance de l'âme par l'émaciation du corps..." Les hommes de vingt-cinq à trente ans, élevés dans les lycées de Paris, se souviennent encore du temps où les maîtres les plus distingués de l'Université employaient les sarcasmes ou l'intimidation pour décourager ceux de leurs élèves qui étaient soupçonnés d'avoir trop de goût pour la gymnastique, l'escrime ou l'équitation.

En Angleterre, les exercices du corps sont en honneur, au même titre que la propreté et l'hygiène; l'enfant à l'école, l'homme adulte dans ses moments de loisir, s'adonnent aux jeux de plein air; ils y consacrent beaucoup de temps, d'énergie. Il leur faut aussi beaucoup d'espace. Sur toute la surface du pays, vous trouvez de vastes champs réservés aux jeux de *cricket*, de *football*, de *tennis*, de *la crosse*; des bateaux sur les rivières pour les courses à l'aviron, des yachts dans les ports pour les longues croisières; des bicyclettes, en nombre infini, parcourant toutes les routes. Tout cela représente un capital considérable, un patient entraînement, des efforts de longue haleine; c'est le produit de toute une révolution lentement accomplie dans les mœurs de ce peuple qui, il y a une cinquantaine d'années, était, au dire de tous les témoins, épais, bestial, adonné, du haut en bas de l'échelle sociale, aux excès de table ou de cabaret. Le mouvement est parti des *public schools* et des Universités, de l'aristocratie, en un mot; il a gagné, de proche en proche, la petite classe moyenne vers 1860, au moment où l'Angleterre, effrayée de l'attitude de la France, crut le moment venu de se préparer à la guerre, et où surgirent, sur le



UNE VENTE DE BICYCLETTES AU TAT



TATTERSALL. (Voir l'explication dans une autre page.)

sol britannique, ces corps de volontaires qui se sont perpétués. La mode de l'athlétisme est aujourd'hui devenue générale; tout le monde est converti. Tout Anglais veut se faire des muscles; il redoute l'obésité comme une humiliation et la combat comme un fléau.

Aux jeux, aux exercices de plein air, l'Anglais applique cette persévérante ténacité qu'il met en tout; il a posé l'entraînement à son point de perfection; non pas seulement l'entraînement en vue d'un effort extraordinaire et momentané, comme la *University boat-race*, mais l'entraînement de tous les jours, de toute la vie. Il est parvenu de la sorte à modifier certains caractères du type physique, à refaire des tempéraments par les mêmes moyens qu'il a employés pour créer le cheval pur sang, la race Durham, ou pour transformer en quelques années les champs de céréales en pâturages. Il faut maintenant aller jusque dans les provinces reculées pour trouver encore quelque rare échantillon de l'Anglais surnourri, jofillu, obèse, apoplectique, que nous montrent les caricatures du temps de George III. L'Anglais d'aujourd'hui est tout en muscles. Les exercices physiques ont détruit, chez tous ceux qui les pratiquent, le penchant aux excès de nourriture ou de boisson.

Les jeux nationaux anglais, — qui sont des jeux de plein air et exigent une grande dépense d'énergie physique, — sont d'excellents moyens d'éliminer les toxiques accumulés dans l'organisme par la vie sédentaire et d'oxyder rapidement le sang appauvri par l'atmosphère viciée des villes. Ce sont aussi d'excellentes écoles de sang froid et de discipline: tous ces jeux sont des jeux de discipline, et c'est pourquoi les Anglais les ont choisis et y tiennent si fort. Outre qu'ils forment la décision, le coup d'œil, l'esprit d'initiative, ils exigent le respect d'une règle invariable, minutieusement établie, et l'obéissance au chef, au "capitaine." L'obéissance librement consentie, mais observée sans faiblesse ni murmure, le respect de l'autorité confiée au plus fort, au plus adroit, au plus expérimenté, au plus digne, en un mot: voilà des qualités qui, gagnées à l'école par l'enfant, accompagnent l'homme fait dans la vie. L'influence morale exercée par les jeux ainsi pratiqués est indéniable: elle est reconnue, proclamée par tous les éducateurs anglais sans exception.

Le R. P. du Lac, recteur de Saint Mary's College, à Cantorbéry, décrivant aux jeunes Français, ses élèves, toutes les beautés, tous les avantages du cricket, mais aussi les dangers, les accidents, ajoute: "C'est de la nécessité de veiller attentivement pour éviter la balle ou pour la recevoir à propos, c'est de l'énergie dont il faut faire preuve contre le danger, que naît la force de caractère."

Pour que le jeu porte tous ses fruits, il faut savoir jouer; pour que l'exercice physique soit bienfaisant, il faut qu'il soit réglé; discipline et entraînement sont affaire d'expérience; mais pour gagner de l'expérience, il faut de la persévérance, de la ténacité; il faut vouloir. Laissons la nature se développer à l'aise; nos collégiens, nos jeunes gens apprendront à vouloir, ils apprendront la discipline librement consentie et l'effort prolongé sans danger de surmenage. Mais ils ont à apprendre tout cela.

Assouplir, fortifier, endurcir l'animal; voilà pour l'éducation physique. Dans cet animal vigoureux, mettre un caractère bien trempé, une âme simple et forte, franche,

loyale et indépendante: voilà le rôle de l'éducation morale, telle qu'on la comprend en Angleterre. L'éducation physique et l'éducation morale sont étroitement liées; l'une ne saurait marcher sans l'autre; elles s'entraident, se soutiennent et, une fois lancées dans la bonne voie, elles vont de pair; chaque pas de l'une invite l'autre à s'avancer d'autant. Toute l'éducation pourrait se résumer d'un trait: créer une personnalité; pétrir l'enfant amorphe, sans consistance, pour modeler l'homme, de corps bien équilibré, de volonté droite. Les deux principaux agents de cette transformation sont l'exercice physique, pratiqué comme on sait, et le système tutorial qui continue et achève, à l'école d'abord, plus tard à l'Université, l'éducation du caractère commencée dans la famille.

MAX. LECLERC.

La Gymnastique de Chambre.

Gymnastique Thérapeutique.

Dans le principe, la gymnastique thérapeutique n'était utilisée que dans certaines affections chroniques apyrétiques dont l'origine pouvait se déduire logiquement d'un manque de mouvement corporel suffisant. Mais on a reconnu bientôt que sa sphère d'action s'étend encore plus loin et qu'elle peut être appliquée aussi à quelques autres états morbides qui ne se rattachent pas directement au genre d'affections que nous venons de citer. Il ne faut pourtant pas se fourvoyer en allant aussi loin que certains partisans trop enthousiastes de la gymnastique thérapeutique qui l'élèvent au rang d'une panacée universelle tenant du miracle et émettant l'opinion qu'il n'y aurait plus, auprès d'elle, aucun mode de médication qui pût être bon. Avec un organisme d'une nature aussi profondément compliqué que l'organisme humain, avec ses relations vitales et avec la variété infinie d'états morbides qui en résulte, il n'y a pas et il ne peut pas y avoir de panacée universelle, ni de mode universel de médication. Mais, si la gymnastique thérapeutique est maintenant franchement dans ses limites spéciales et est considérée comme venant, dans son ensemble et dans ses applications, s'associer étroitement à la thérapeutique, toute personne exempte de préjugés se sentira forcée d'y reconnaître un moyen auxiliaire de médication qui, dans maintes occasions, est vraiment impossible à remplacer, et une acquisition importante qui est venue enrichir la thérapeutique.

Pour donner les vraies bases d'un jugement à émettre sur l'essence de la gymnastique thérapeutique en général, pour pouvoir apprécier exactement le mouvement corporel comme moyen thérapeutique, nous devons nous représenter au moins dans ses traits les plus généraux l'importance physiologique des organes du mouvement, du système musculaire, le rôle que ce système joue dans l'économie de l'ensemble de l'organisme.

La coordination de notre organisme est basée sur l'entière activité de toutes ses parties et de tous ses organes. Pour que l'homme puisse donc se développer conformément à la destination de sa nature et

puisse se maintenir à l'état normal, c'est-à-dire à l'état de santé, une activité corporelle et spirituelle qui corresponde à la mesure de ses forces individuelles est absolument nécessaire. Mais l'entière activité du corps (mouvement, action musculaires) est bien plus indispensable que l'activité de l'esprit, comme on le reconnaîtra avec encore plus d'exactitude dans ce qui suit.

L'ensemble de la vie organique repose sur un renouvellement incessant de la matière, sur une élimination de ce qui a vieilli, de ce que l'acte vital a rendu impropre à être utilisé et sur l'assimilation d'une nouvelle quantité de matière organique sous une forme convenable dont le corps puise les éléments dans le sang et dans l'air inspiré. Au foyer des transformations de la matière s'allume continuellement la flamme de la vie depuis la première puleation jusqu'à la dernière. Par suite, plus ce renouvellement de la matière, cette transformation des matières vieilles en matières plus fraîches est activée, surtout dans l'étendue de ses limites particulières différentes dans tous les cas pour chaque individu, plus la vie devra gagner en fraîcheur, en force et en durée. Aussi, pour que notre corps se porte bien, il est nécessaire que ses molécules constitutives se renouvellent, se rejuvenissent continuellement. Tout dérangement dans cet ordre de phénomènes, s'il ne se trouve pas rapidement composé, produit la souffrance la maladie, la mort. Une consommation insuffisante de matière et une élimination insuffisante des molécules de matière qui, ayant servi, ne sont plus bonnes à rien et ne doivent pas, comme cela se produirait alors, séjourner trop longtemps dans le corps, qui se résument et une absence d'équilibre entre l'assimilation de substance et la consommation de substance, constituent une des causes premières les plus générales des anomalies que l'on observe dans le développement et la prolongation de l'acte vital, et l'affaiblissement persistant de la force de rejuvenissement des organes, qui peut être causé aussi bien par une consommation insuffisante que par une consommation excessive, et par suite épuisante, de force et de matière, est la cause première de la vieillesse prématurée. Mais la stimulation du renouvellement de la matière et du rejuvenissement des organes est déterminée en général par l'activité des organes du corps aussi longtemps qu'elle reste dans un rapport convenablement réglé avec le temps de repos.

Le système musculaire est assurément à beaucoup près le plus volumineux de tous les systèmes du corps humain, et la substance musculaire, la chair, est du nombre de ces tissus organiques qui, par leur activité bien appliquée, celles des mouvements corporels, produite par la contraction des fibres musculaires, possèdent au plus haut degré la faculté de transformer, de renouveler leur substance. Aussi, par cette double raison, le système musculaire, plutôt que tout autre système d'organes corporels, doit il être apte, lorsqu'il est en pleine activité, à favoriser la transformation de la matière de la manière la plus rapide, la plus puissante et la plus complète, par conséquent à donner à l'acte vital en général une impulsion favorable, conforme aux lois de la nature, à déterminer une régénération et un rejuvenissement de la masse du sang et des liquides du corps, et par suite un accroissement de

l'énergie de l'ensemble du phénomène vital. En effet, comme le sang est la source commune à laquelle toutes les parties du corps puisent leur nourriture, l'afflux du sang en abondance, l'ensemble de la circulation du sang qui agit aussi mécaniquement par l'action du refoulement des liquides en circulation combiné avec la contraction des muscles, la sanguification, le mélange du sang, par suite aussi l'ensemble des actions digestives, l'acte de la respiration, en un mot, tout ce qui, dans l'organisme, est en mouvement, doit, en même temps que l'activité musculaire, recevoir par effet rétroactif un haut degré d'impulsion. De là doivent résulter la multiplication et l'augmentation de force des battements du cœur, des mouvements respiratoires, inspiration et expiration, du développement de la chaleur, et, pour une activité musculaire persistante, l'appétence considérablement plus forte du boire et du manger, l'augmentation de l'élimination de la sueur et de l'urine, l'obtention d'un sommeil plus profond, plus réparateur comme conséquence, et enfin l'avantage persistant d'une plus grande tendance à se sentir capable et d'une meilleure aptitude à supporter les atteintes rigoureuses de toute nature, du chaud, du froid, de la faim, de la soif, de la privation de sommeil et des autres influences perturbatrices de notre organisme, ainsi que d'une plus grande force de résistance à l'invasion des maladies dominantes de toute espèce. Il a été démontré par des déterminations et des investigations physiologiques qu'un homme chez lequel les muscles sont continuellement en activité, voit la masse pondérale de son corps se renouveler complètement en quatre ou cinq semaines environ, tandis que, pour un homme dont le corps est inactif, un espace de temps de dix à douze semaines au moins est nécessaire, bien que toutes les autres conditions se trouvent du reste pareilles dans les deux cas. La substance constitutive des muscles devient du reste, par un puissant exercice, plus pleine, plus compacte, plus rapide, tandis que les couches inutiles de graisse et de tissu cellulaire empreint de flaccidité disparaissent.

S'il est donc prouvé que l'activité musculaire est, d'après les lois de la nature, l'agent le plus convenable de l'élimination rapide des principes du sang devenus vieux, impropres à l'entretien du corps, susceptibles de dégénérer en matières morbides, de s'accumuler sous cette forme et de rester déposées dans le corps, et de leur remplacement par des principes nouveaux pleins de vie, il se comprend de soi-même que l'activité musculaire, en nous pré-ervant de cette accumulation et de ce séjour prolongé, aussi bien qu'en y mettant fin lorsqu'ils existent déjà, peut amener la guérison des maladies qui en dérivent.

Enfin, l'influence que l'activité musculaire peut exercer sur l'augmentation de la solidité des os et des ligaments articulaires, et même, en général, sur les relations de forme de certaines parties du corps, peut être utilisée par la thérapeutique et produire des effets auxquels aucun autre moyen ne pourrait suppléer. La construction du squelette et la disposition des muscles dans le corps humain, surtout dans le tronc, sont telles que l'attitude, la forme du corps et les relations de convexité dépendent essentiellement du degré de développement et de tension des divers faisceaux de muscles. Cet ordre d'idées s'applique surtout à la partie supérieure du tronc, à la par-

tie thoracique. Un grand nombre d'affections pathologiques proviennent essentiellement de l'absence de proportion dans la capacité de cavités thoracique et abdominale et de l'influence si grande que ce manque de proportion exerce sur les organes, si importants pour la vie et la santé, qui sont disposés dans ces deux cavités. Ce fait s'explique facilement: il ressort clairement de ce que, pour toute une grande classe d'individus, les muscles moteurs des bras, qui sont les plus puissants et qui, placés tout autour de la poitrine, influent, par suite, essentiellement sur sa forme et sa capacité, ne sont presque jamais portés à l'état de pleine activité. Si l'on veut procurer alors aux organes comprimés, gênés ou lésés par une action mécanique quelconque, la possibilité de revenir à leur liberté normale d'allure et de fonctionnement, ou si, dans le cas où cet heureux résultat est impossible à obtenir, on veut ménager à l'organe un allègement partiel de l'inconfort qui pèse sur lui, la première et la plus essentielle des conditions à remplir, pour arriver au but, est naturellement l'amélioration de l'absence de proportion dans la capacité et dans la forme de l'organe. La pratique d'une gymnastique bien adaptée à chaque individu se présente comme étant la seule voie qui puisse nous y remettre d'arriver à un bon résultat. Pour affermir la cage osseuse de l'organe dans de meilleures conditions de forme et de capacité, nous cherchons, dans ce cas, à utiliser l'action des muscles, l'extension mécanique qu'ils déterminent, ou la compression qu'ils exercent, tantôt sur quelques points particuliers, tantôt sur l'ensemble du tronc, surtout dans la partie thoracique de manière à opérer une dilatation ou un aplatissement. A ceux qui pourraient encore douter de la possibilité d'arriver en général par ce moyen à une modification des conditions de forme et de capacité de la cage osseuse du thorax, je ferai remarquer que, par des mensurations que j'ai faites moi-même, je suis arrivé fréquemment à trouver, après un exercice de quelque mois seulement, même chez l'homme adulte, une augmentation de la périphérie du thorax d'un à deux pouces, déduction faite de l'augmentation de la quantité de chair musculaire. L'augmentation considérable dans le cubage de la cavité thoracique elle-même qui en résulte peut être facilement déterminée par le calcul.

D. G. M. SCHREBER.

Theatre des Varietes

BÉNÉFICE DE M. J. GODEAU
RÉGISSSEUR GÉNÉRAL

La troupe tout entière du théâtre des Variétés a décidé de donner une représentation au bénéfice de M. J. Godeau, son régisseur, qui part prochainement en France, où il va se reposer pendant un mois.

Voilà sept mois que M. J. Godeau dirige les spectacles de ce théâtre et le public lui doit bien de belles soirées et de francs éclats de rire. Nous espérons qu'il saura s'en souvenir en allant en foule l'applaudir, le remercier et l'encourager.

C'est le dimanche, 2 juillet, qu'aura lieu en matinée et en soirée ces représentations. On donnera "Don César de Bazan", ce chef d'œuvre de d'Ennery, et les billets

sont en vente déjà au théâtre et chez M. Godeau, 250 rue St. Laurent, coin de la rue Ste. Catherine.

Le Bicycle

MARTINEAU RÉINSTALLÉ

A. Martineau, le fameux coureur à bicyclette, qui avait été suspendu en 1897, pour avoir pris part à des courses non sanctionnées au terrain de l'exposition, a reçu hier, un télégramme de M. A. E. Walton, président du Dominion Racing Bond, lui annonçant sa réinstallation au rang d'amateur.

Cette nouvelle ne manquera pas de faire plaisir à tous les bicyclistes canadiens-français.

DAN BROUTHERS ABANDONNE LE
BASEBALL

Dan Brothers, judis le premier frappeur de la ligue Nationale et dont la carrière comme joueur de baseball a duré 21 ans, a demandé au Club Springfield, avec lequel il jouait, de le libérer de son contrat aussitôt qu'on lui aurait trouvé un remplaçant.

On lui a immédiatement permis de prendre sa retraite, et le pitcher Hemming a sa place au premier but. Brothers, pendant ses années de bon salaire, a mis de l'argent de côté, de sorte qu'il a maintenant du pain sur la planche.

Brothers a commencé sa carrière avec Troy en 1878, et il a successivement joué avec Baltimore, Rochester, Troy, Buffalo, Détroit, Boston, Brooklyn, Baltimore, Philadelphia, Springfield, Toronto et Springfield, de nouveau.

NOUVEAU GÉRANT POUR LES
MASCOTTES

M. A. TRUDEAU DONNE SA DÉMIS-
SION

L'Association des Mascottes a maintenant un nouveau gérant, M. Théo. Goulet, marchand de chaussures, coin des rues Panet et Ste. Catherine.

A une assemblée de l'association, qui a eu lieu lundi soir, M. A. Trudeau, qui avait été le gérant du club de baseball Mascotte, puis de l'Association, depuis sa fondation, a donné sa démission, afin de pouvoir s'occuper davantage de ses propres affaires. Ce n'est qu'avec peine que la démission de M. Trudeau a été acceptée, car, chacun savait toute l'énergie et l'activité qu'il avait apportées à diriger les affaires de l'association. C'est lui qui a pour ainsi dire créé le club baseball Mascotte et lui a donné cette impulsion qui lui a fait remporter le titre de champion de la ligue de la province de Québec. Il a fortement travaillé à la fondation de l'association, et tous les Mascottes regretteront de le voir abandonner une charge qu'il remplissait si bien. M. Trudeau demeure tout de même le président de la ligue de baseball de la province de Québec.

M. Trudeau veut se livrer plus activement à ses propres affaires qu'il avait été forcé de négliger.

LA CHASSE.

CE QUE DIT LA LOI

DIVISION DE LA PROVINCE EN ZONES. — 139a. Pour les fins de la présente loi, qui peut être citée sous le nom de "Loi de la Chasse de Québec", la province de Québec est divisée en deux zones appelées respectivement Zone No 1 et Zone No 2.

La Zone No 1 comprend toute la province, moins cette partie des comtés de Chicoutimi et de Saguenay, à l'est et au nord de la rivière Saguenay.

La Zone No 2 comprend cette partie des comtés de Chicoutimi et de Saguenay, à l'est et au nord de la rivière Saguenay.

DES PROHIBITIONS DANS LA ZONE No. 1.

ORIGNAL, CARIBOU ET CHEVREUIL. — 1396. Il est défendu :

1. De chasser, tuer ou prendre le chevreuil et l'original, entre le premier jour de janvier et le premier jour de septembre de chaque année ; (sauf dans les comtés d'Ottawa et de Pontiac, où il est défendu de les chasser, tuer ou prendre entre le premier décembre et le premier octobre de chaque année ;)

2. De chasser, tuer ou prendre le caribou, entre le premier jour de février et le premier jour de septembre de chaque année ;

3. De se servir de chiens pour chasser, tuer ou prendre l'original, le caribou ou le chevreuil ; (mais il est permis de chasser, tuer ou prendre ainsi le chevreuil (reed deer) depuis le vingt octobre jusqu'au premier novembre de chaque année ;)

4. De chasser, tuer ou prendre l'original ou le chevreuil dans les "ravages" d'hiver (yarding) de ces animaux ou en profitant de la croûte de la neige (crusting) ;

5. De chasser, tuer ou prendre, en quelque temps que ce soit, des faons ou broquarts, c'est-à-dire les petits jusqu'à l'âge d'un an, des animaux mentionnés dans les paragraphes 1 et 2 de cet article ;

6. De chasser, tuer ou prendre, en quelque temps que ce soit, la femelle de l'original.

"1398. Nul ne peut chasser, tuer ou prendre vivants durant une saison de chasse, plus de deux orignaux, trois chevreuils et deux caribous.

Le commissaire peut néanmoins, s'il le juge à propos, accorder à toute personne domiciliée dans la province, sur paiement d'un honoraire de cinq piastres, un permis l'autorisant à chasser, tuer ou prendre vivants au plus trois caribous et trois chevreuils additionnels.

Toutefois, le commissaire peut dispenser du paiement de l'honoraire ci-dessus tout colon de bonne foi ou tout sauvage, dont la pauvreté lui est démontrée d'une manière satisfaisante, et qui a besoin de ce gibier comme un moyen de subsistance pour sa famille.

CASTOR, VISON, LOUTRE, MARTE, PEKAN, LIÈVRE, OURS ET ET RAT-MUSQUE

"1399. Il est défendu de chasser, tuer ou prendre ;

1. Le castor, en aucun temps, jusqu'au premier jour de novembre 1902 et, après cette date, entre le premier jour d'avril et le premier jour de novembre de chaque année ;

2. Le vison, la loutre, la martre, le pekan, le renard et chat sauvage, entre le premier jour d'avril et le premier jour de novembre de chaque année. (Cependant il est permis en tout temps de chasser, tuer ou prendre les variétés de renards connus sous le nom de renards jaunes ou rouges ;)

3. Le lièvre, entre le premier jour de février et le premier jour de novembre de chaque année, et l'ours entre le premier jour de juillet et le vingtième jour d'août de chaque année ;

4. Le rat musqué, entre le premier de mai et le premier jour d'avril de chaque année.

BECASSE, BECASSINE, PERDRIX, CANARD SAUVAGE, MACREUSE, SARCELLE, ETC.

"1100 Il est défendu :

1. De chasser, tuer ou prendre :

(a) Les bécasses, les bécassines, les pluviers, les courlis, les chevaliers et les maubèches, entre le premier jour de février et le premier jour de septembre de chaque année ; les perdrix grises et de savane, entre le quinzième jour de décembre et le premier jour de septembre de chaque année, et les perdrix blanches (ptarmigan) entre le premier jour de février et le premier jour de novembre de chaque année ;

(b) Les macreuses, les sarcelles, ou les canards sauvages d'aucune espèce, excepté les harles (hers-soies), le huard et les goélands, entre le premier jour d'avril et le premier jour de septembre de chaque année ; mais il est permis de chasser, tuer ou prendre les espèces de canards bucéphales communément désignés sous le nom de canards cailles ou plongeurs entre le premier jour de septembre et le quinzième jour d'avril de chaque année ;

(c) En tout temps de l'année, une heure après le coucher du soleil et une heure avant son lever, d'aucune manière, la bécasse, la bécassine, la perdrix (ou les macreuses, sarcelles ou canards sauvages d'aucune espèce ; et durant ces heures prohibées il est également défendu de garder exposés, sous aucun prétexte, des canards ou appelants, soit près d'une cache, d'une embarcation ou du rivage ;)

2. De déranger, endommager, cueillir, ou enlever, en aucun temps, les œufs d'aucune espèce des oiseaux dont la chasse est prohibée par le présent article, ainsi que ceux de cygne sauvage, de l'oie sauvage et de l'outarde. Les vaisseaux ou chaloupes, employés à déranger, cueillir ou enlever les œufs d'aucune espèce des dits oiseaux, peuvent, ainsi que les œufs, être confisqués et vendus.

Néanmoins, les habitants de cette partie de la province située à l'est et au nord des comtés de Bellechasse et de Montmorency, peuvent, pour leur nourriture seulement, y chasser, tuer ou prendre les oiseaux mentionnés dans le paragraphe "b" du présent article en tout temps de l'année — sauf entre le premier juin et le premier août.

OISEAUX INSECTIVORES ET AUTRES, UTILES A L'AGRICULTURE, ETC.

"1401. Il est défendu en tout temps de chasser ou tuer, et entre le premier jour de mars et le premier jour de septembre de chaque année, de prendre, au moyen de filets, trébuchets, pièges, collets, cages ou autrement, tous les oiseaux connus sous la dénomination d'oiseaux percheurs, tels que les hirondelles, le tritri, les fauvettes, les moucherolles, les pics, les engoulevents, les pinsons (rossignols, oiseaux rouges, oiseaux bleus, etc.), les mésanges, les chardonnerets, les grives, (merles, flûtes des bois, etc.), les roitelets, les goglus, les mainates, les gros-becs, l'oiseau-mouche, les coucous, etc., ou d'enlever les nids ou les œufs, sauf et excepté les aigles, les faucons, les éperviers et les autres oiseaux de la famille des falconides, les hiboux, le pigeon-voyageur (tourte), le martin-pêcheur, le corbeau, la corneille, les jaseurs (récollets), les pies-grièches, les geais, la pie, le moineau, les étourneaux ; et quiconque trouve quelques filets, trébuchets, pièges, collets, cages, etc., ainsi placés ou tendus, peut s'en emparer ou les détruire.

"1401a. Les propriétaires, possesseurs et fermiers peuvent, en quelque temps que ce soit, repousser ou détruire les animaux protégés par la présente section, qui causent ou qui menacent sérieusement de causer des dommages aux biens, meubles ou immeubles.

DES PROHIBITIONS DANS LA ZONE 2

"1401b. (Sauf dans les cas où il est autrement prescrit dans ce paragraphe, les dispositions qui régissent la chasse dans la zone No 1, s'appliquent à la chasse dans la zone No 2.) Nouveau.

"1401c. (Il est défendu de chasser, tuer ou prendre le caribou, entre le premier jour de mars et le premier jour de septembre de chaque année.) Nouveau.

"1401d. (Nul ne peut chasser, tuer ou prendre vivants durant une saison de chasse plus de quatre caribous. Nouveau.

"1401e. (Il est défendu de chasser, tuer ou prendre :

1. La loutre, entre le quinzième jour d'avril et le quinzième jour d'octobre de chaque année ;

2. Le lièvre, entre le premier jour de mars et le quinzième jour d'octobre de chaque année ;

3. Le rat musqué, entre le premier jour d'avril et le premier jour de novembre de chaque année.) Nouveau.

"1401f. (Il est défendu de chasser, tuer ou prendre :

1. La perdrix grise et la perdrix de savane entre le premier jour de février et le quinzième jour de septembre de chaque année :

2. La perdrix blanche (ptarmigan) entre le premier jour de mars et le quinzième jour de novembre de chaque année.) Nouveau.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

"1402. Il est défendu de prendre, en aucun temps, par le moyen de cordes, collets, ressorts, cages, filets, fosses ou trappe d'aucune espèce aucun des animaux ou oiseaux dont la chasse est prohibée par les articles 1396 (1401c), 1400 et (1401j). — et de placer, construire, ériger ou tendre, entièrement ou en partie, un engin quelconque pour cet objet ; quiconque trouve quelque engin ainsi placé, construit, érigé ou tendu, de quelque nature qu'il soit, peut s'en emparer ou le détruire, ainsi que les pièges ou trappes dressés ou tendus pour prendre les animaux à fourrure mentionnés dans les articles 1399 et 1401f. Les pièges ou trappes dressés ou tendus demeurent ainsi dressés ou tendus durant le temps où la chasse de ces animaux est prohibée.

"1403. Il est défendu de se servir, pour la chasse des oiseaux mentionnés dans les articles 1400 et 1401f, d'aucune arme à feu ayant plus d'un huit de calibre.

"1404. Il est défendu, en tout temps, de faire usage de strychnine, ou d'une substance délétère quelconque, ou de fusils tendus, dans le but de chasser ou prendre, tuer ou détruire aucun des animaux mentionnés dans cette loi.

"1461a. (Nul, s'il a tué ou pris un oiseau ou animal comestible, n'en doit laisser perdre ou gâter la chair ; et nul, s'il a pris ou tué un animal à fourrure, n'en doit laisser perdre ou gâter la peau). Nouveau.

"1505. Tout animal ou oiseau protégé par les articles précédents, qui a été pris ou tué légalement, ou toute partie de cet animal ou oiseau, peut être acheté ou vendu, pendant (quinze jours) à compter de l'expiration du temps fixé par la présente section pour en faire la chasse.

2. Tout garde-chasse doit saisir sur le champ tout animal ou oiseau protégé par les articles précédents ou toute partie de cet animal ou oiseau, qu'il trouve (offert en vente), ou en la possession, ou la garde, ou sous les soins de quelques personnes, (a) après l'expiration du quinzième jour qui suit le commencement du temps de prohibition, ou (b) qui paraît avoir été pris ou tué pendant le temps de prohibition, ou (c) qui paraît avoir été pris ou tué par quelque moyen illégal, et il doit l'apporter devant un juge de paix qui, si la loi a été enfreinte, le déclare confisqué en tout ou en partie au bénéfice de la province, et qui condamne la personne (l'offrant en vente), ou en la possession, ou en la garde, ou sous les soins de laquelle cet animal ou oiseau a été trouvé, à l'amende décrite par l'article 1410.

3. Sont toutefois exempts de cette saisie et confiscation (a) la peau de tout animal qui a été tué dans un

temps où la chasse en est permise, et (b) quand ils sont gardés vivants, les oiseaux dont la chasse est prohibée par l'article 1401, ainsi que les animaux énumérés aux articles précédents.

4. (Dans tous les cas énumérés aux paragraphes 2 et 3 de cet article, la preuve qu'il n'y a pas eu contravention à la loi, est à la charge et aux frais du propriétaire des dits animaux ou oiseaux, ou de partie d'eux, ou des dites peaux, ou de la personne les offrant en vente, ou en la possession, ou en la garde, ou sous les soins de laquelle ces animaux, oiseaux, ou peaux ont été trouvés).

5. Le garde-chasse est aussi autorisé à saisir toute arme dont le porteur est pris en flagrant délit de chasse, si ce dernier n'est pas connu de lui et refuse de donner ses noms et prénoms, ainsi que d'indiquer le lieu de sa résidence, et à la garder jusqu'à ce que l'amende exigible en chaque cas ait été payée à qui de droit.

"1406. Tout garde-chasse est autorisé à faire ouvrir, ou à ouvrir lui-même si on le lui refuse, tout sac, paquet ou coffre, toute boîte ou valise ou tout autre réceptacle dans lesquels il a raison de croire que du gibier pris ou tué durant le temps de prohibition, ou des fourrures ou peaux hors de saison, sont renfermés.

"1407. Toute personne trouvée coupable d'avoir eu ou d'avoir actuellement en sa possession, en sa garde, ou ses soins, les objets ainsi confisqués ou passibles de l'être, est, dans chaque cas, condamnée à une amende de pas moins de (vingt) piastres, mais de pas plus de (cinquante) piastres, et, à défaut de paiement immédiat, à un emprisonnement n'excédant pas (six) mois dans la prison commune du district, dans les limites duquel la contravention a eu lieu ou la saisie et la confiscation ont été opérées.

Il est disposé de cet amendement tel que prescrit par l'article 1410.

"1408. Tout garde-chasse, s'il a raison de soupçonner et s'il soupçonne que du gibier pris ou tué pendant le temps de la prohibition (ou par des moyens illégaux), ou des fourrures ou peaux hors de saisons sont renfermés ou gardés dans des maisons privées (ou places d'affaires), doit faire, devant un juge de paix, sa déposition suivant la formule A de la présente section, et demander un mandat de recherche dans ces maisons privées (ou places d'affaires), et alors ce juge de paix est tenu de lui délivrer un mandat suivant la formule.

(Le garde-chasse est autorisé à pénétrer, sans mandat, dans tout navire, bateau, char, hangar ou autres constructions sauf celles visées par l'alinéa précédent, pour y rechercher ces gibiers, fourrures ou peaux, et, à cette fin, à se faire ouvrir, ou à ouvrir lui-même si on le lui refuse, toute porte donnant accès à ces navires, bateau, char, hangar ou autre construction, de même que toute porte à l'intérieur d'iceux). Nouveau.

DES PENALITÉS, DES PROCÉDURES, ETC.

"1410. Toute contravention à quel-

que disposition de la présente section est punissable sommairement, sur poursuite qui peut être intentée, soit par le garde-chasse, soit par toute autre personne, devant (tout juge de paix ayant juridiction dans le district où l'offense a été commise ou la saisie et la confiscation opérées.)

Les dispositions (du Code Criminel, 1892), concernant les convictions sommaires devant les juges de paix, ainsi que les dispositions des articles 2713 à 2720 des présents Statuts réformés, s'appliquent, hormis incompatibilité, à toute poursuite intentée en vertu de la présente section.

Les amendes sont comme suit :

Pour chaque infraction aux articles suivants :

Article 1896, I s'il s'agit de l'original) 50c à \$1.00.

Article 1396, I s'il s'agit du chevreuil) 2, et articles 1398, (1401c 1401a), 40 à 50c.

Article 1393, 3 et 4, 20 à 50c.

Article 1396, 5, 10 à 25c.

Article 1398, 6, 1.00 à \$2.00.

Article 1396, 2, (140c, s'il s'agit d'une femelle, une amende additionnelle de 10c.

Article 1399 et (140c), 20 à 30c.

Articles 1399 (et 1401c, s'il s'agit d'une femelle, une amende additionnelle de 5c.

Articles 1400 (et 1401f), 10 à 25c.

Article 1401, 2 à 5c.

Articles 1402 et 1403, 5 à 20c.

Articles 1404 (1404a), 25 à 50c.

Article 1405, 10 à 25.

Article 1405, 10 à 25.

Articles 1415 et 1416a (le double de l'honoraire du permis de chasse.)

Article 1417, 5 à 10c.

Pour toute infraction pour laquelle une amende n'est pas édictée par cet article, de même que pour toute infraction à un règlement fait par le lieutenant-gouverneur en conseil, 2 à 20c.

Le juge de paix, s'il trouve la preuve suffisante, doit imposer l'amende avec dépens, (laquelle amende appartient en entier au poursuivant.)

A défaut du paiement immédiat, le contrevenant est incarcéré dans la prison commune du district, dans les limites duquel la contravention a eu lieu ou la saisie et la confiscation ont été opérées, pour une période (de 15 jours au moins, et de 3 mois au plus,) et, dans les cas d'infraction à l'article 1404, pour une période (d'un mois au moins et de six mois au plus.)

Tout juge de paix a le pouvoir de condamner sur ce qu'il a vu lui-même.

Les saisies, confiscations et poursuites sont au risques de celui qui les a faites.

"1411. Nulle procédure faite en vertu de la présente section ne peut être invalidée, annulée ou mise de côté par "certiorari"; mais un appel peut-être porté, dans les dix jours, devant la cour de circuit du district dans lequel la contravention a eu lieu ou la saisie et la confiscation ont été opérées, de la même manière que le sont les appels en vertu du Code municipal, si le propriétaire, ou son procureur ou son mandataire "ad hoc", est présent hors de la saisie et de la confiscation; mais dans le cas où le propriétaire,

procureur ou mandataire ne serait pas présent, le droit d'appel existe durant tout le délai voulu pour l'avis mentionné à l'article 1409.

Le même délai de dix jours existe pour l'appel relatif à l'amende.

Le gouvernement de la province ne peut être tenu responsable d'aucuns faits encourus en vertu de ces procédures.

"1412. Nulle poursuite ne peut être intentée après l'expiration de six mois à compter du jour où la contravention dont on se plaint a eu lieu.

DES NOMINATIONS, DES PERMIS DE CHASSE, ETC.

"1413. Il y a pour surveiller spécialement l'exécution de la présente section et de toute autre loi relative à la chasse qui peut être passée à l'avenir concernant la chasse en cette province, un surintendant général de la chasse, avec un traitement n'excédant pas \$1,800, et un inspecteur général de la chasse, avec un traitement n'excédant pas \$1,500, nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

(Ces deux officiers sont pour les fins de cette section "ex officio" juges de paix avec juridiction sur toute la province, et ils ont en outre tous les pouvoirs conférés aux gardes-chasse par les dispositions de cette section.)

"1414. Le commissaire a aussi le pouvoir de nommer des personnes pour veiller à l'exécution de la présente section et de toute loi qui peut être passée à l'avenir, concernant la chasse en cette province, et de leur assigner tout territoire ou toute division qu'il juge à propos, dans les circonstances.

Ces personnes se nomment gardes-chasse et le commissaire peut, dans certains cas restreindre à leur égard ainsi qu'à l'égard des autres gardes-chasse sous son contrôle, les pouvoirs à eux conférés par la présente section.

Ces gardes-chasse prêtent, avant d'entrer en fonction, serment devant un juge de paix, suivant la formule C. S. R. Q., 1414 ; 59 V., c. 20, s. 7.

"1415. Nul, s'il n'est domicilié dans la province de Québec, ne peut y chasser, s'il n'est porteur d'un des permis suivants, savoir :

1. Permis général, autorisant la chasse de tous les oiseaux et animaux dont la chasse est réglementée par cette section moins ceux énumérés dans l'article 1401 ;

2. Permis relatif aux animaux à fourrure et aux animaux à poil, autorisant la chasse des animaux dont la chasse est réglementée par les articles 1396, 1399, (1401c et 1401e) ;

3. Permis relatif aux oiseaux sauvages, autorisant la chasse des oiseaux dont la chasse est réglementée par les articles 1400 et 1401f) ;

4. Permis relatif aux mêmes oiseaux sauvages, en autorisant la chasse dans et sur les îles, baies, dunes ou battures du golfe St-Laurent. S. R. Q., 1415 ; 59 V., c. 20 s. 8.

"1416. Chaque permis est délivré par le commissaire ou par toute autre personne qu'il désignera, sur paiement des honoraires conformé-

ment au tarif établi par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'honoraire pourra être réduit, si le permis est délivré à un membre d'un club de chasse et de pêche qui est constitué en corporation en vertu des lois de la province et qu'il s'est conformé aux dispositions de ces lois, mais à condition que tel club soit locataire d'une réserve de chasse suivant l'article 1417a.

"1416a. Mention doit être faite, dans tout tel permis de chasse, de la région pour laquelle il est accordé.

Le permis est personnel, doit, pour valoir, être endossé de la signature de celui auquel il est délivré, est valable durant la saison de chasse pour laquelle il est émis, et confère au porteur de droit de chasser les animaux et oiseaux auxquels il se rapporte en la manière permise par cette section.

Le porteur de permis doit l'exhiber sur demande, en temps raisonnable, à un garde-chasse ou à une personne ayant "ex-officio" cette qualité, sous peine de forfaiture du permis, sans préjudice des pénalités édictées par l'article 1410.

"1417. Le commissaire peut accorder des permis par écrit à quiconque désire se procurer, "bona fide", des oiseaux, des œufs, ou des animaux à fourrure ou à poil, pour des objets scientifiques ou des fins de reproduction durant le temps de la prohibition.

Les personnes non domiciliées dans la province de Québec doivent payer, pour ces permis, un honoraire qui n'est pas moindre que cinq piastres ni plus élevé que vingt-trois piastres, fixé par le commissaire suivant le nombre et l'importance des objets pour lesquels les permis sont demandés.

La personne qui a obtenu un semblable permis n'est passible d'aucune pénalité édictée par la présente section, pourvu qu'elle produise au département des terres, forêts et pêcheries, à l'expiration de son permis, une déclaration solennelle spécifiant l'espèce et la quantité des oiseaux, des œufs, ou des animaux à fourrure ou à poil qu'elle s'est ainsi procurés dans un but scientifique ou de reproduction.

DES CLUBS POUR LA PROTECTION DU POISSON ET DU GIBIER.

5493. Sur recommandation du commissaire des terres, forêts et pêcheries et sujets à l'honoraire à être fixé le lieutenant-gouverneur peut conférer à tout membre de pas moins de cinq personnes le demandant, une existence corporative constituant ces personnes et toutes les autres qui peuvent dans la suite devenir membres du club ainsi établi, une corporation ayant pour objet de lui permettre d'acquiescer et de posséder les biens réels et personnels nécessaires et requis pour atteindre l'objet et les fins de l'association.

BUT DE CES CLUBS.

5494. Le but et la fin de ces clubs sont d'aider à faire observer les lois et les règlements concernant la protection du poisson et du gibier dans la province.

REVOCATION DE LEUR CONSTITUTION EN CERTAINS CAS.

Chaque fois qu'il est démontré au lieutenant-gouverneur en conseil, sur preuve satisfaisante et sur rapport à cet effet, qu'un club établi en vertu des dispositions de la présente section s'occupe de choses autres que les fins ci-haut mentionnées, les pouvoirs conférés à ce club en vertu de l'article précédent lui sont révoqués.

RÈGLEMENTS DE CES CLUBS

5495. Les membres de tout tel club peuvent adopter pour l'administration de leurs affaires, les statuts, règles et règlements qu'ils jugent à propos.

LEUR MISE EN VIGUEUR

Dès que ces statuts, règles et règlements ont été approuvés par le commissaire des terres, forêts et pêcheries, ils ont pleinement vigueur et effet.

TRANSMISSION DE LISTE DES MEMBRES AU COMMISSAIRE

5495a. Tout tel club doit transmettre au commissaire des terres, forêts et pêcheries, chaque année, le ou avant le premier mars, une liste dûment certifiée de ses membres.

LOIS DES COMPAGNIES A FONDS SOCIAL, APPLICABLES

5496. En tant qu'elles sont applicables, les dispositions de la loi concernant les compagnies à fonds social régissent les clubs formés et constitués en vertu de la présente section.

TEMPS DE PROHIBITION CHASSE.— ZONE No 1.

1 Caribou.—Du 1er février au 1er septembre.

2. Chèvreuil et orignal.— Du 1er janvier au 1er septembre.

N.B.—Il est défendu de chasser, prendre ou de tuer en aucun temps les faons jusqu'à l'âge de un an. Les animaux mentionnés aux Nos. 1 et 2; ainsi que la femelle de l'orignal en tout temps.

3 Castor.—En tout temps jusqu'au 1er novembre 1902.

4. Vison, loutre, martre, pékan, le renard et le loup-cervier.— Du 1er avril au 1er novembre.

5. Lièvre.—Du 1er au 1er novembre.

6. Ours.—Du 1er juillet au 20 août.

7. Rat-musqué.— Du 1er mai au 1er avril.

8. Bécasse, bécassine, les pluviers, les courlis, les chevaliers et les maubèches.— Du 1er février au 1er septembre.

9. Perdrix de savanes et de bouleaux.— Du 15 décembre au 1er septembre.

10. Macreuses, sarcelles, canards sauvages de toute espèce.—Du 1er avril au 1er septembre.

(Excepté. Harles ou bec-scies, huarts, goélands, pingouin, et macareux.)

N.B.— Néanmoins dans la partie de la province située à l'est et au nord des comtés de Bellechasse et Montmorency, les habitants peuvent chasser en toute saison de l'année mais pour leur nourriture seulement, les oiseaux mentionnés au No. 10.

11. Du 1er mars au 1er septembre. —Les oiseaux percheurs tels que: Les hirondelles, les tritris, les fauvettes, les moucherolles, les pies, les engoulevents, les pinsons. (Rossignol), oiseau rouge, oiseau bleu, etc.) Les mésanges, les chardonnerets, les grives (merle, flûte-des-bois, etc.) les roitelets, le goglu, les mainates, les gros-bees, l'oiseau mouche, les coucous, les hiboux, etc., excepté les aigles, les faucons, les éperviers et autres oiseaux de la famille des falconides, le pigeon voyageur (tourte), le martin-pêcheur, le corbeau, la corneille, les jaseurs (récollets), les pies-grêches, les geais, les pies, les moineaux, les étourneaux.

12. Enlever les œufs ou nids d'oiseaux sauvages : en tout temps de l'année.

N.B.—Il est permis de chasser, tuer ou prendre le chevreuil en se servant de chiens du 20 octobre au 1er novembre.

Les amendes varient de \$2 à \$100, pour chaque infraction ou emprisonnement à défaut de paiement.

Quiconque n'a pas son domicile dans la province de Québec ne peut en aucun temps faire la chasse en cette province, sans y être autorisé par un permis du Commissaire des terres, forêts et pêcheries. Ce permis n'est pas transférable et est valable seulement durant la saison de chasse pour lequel il est émis.

ZONE NO 2.

Caribou : entre le 1er mars et le 1er septembre.

N.B.—Nul ne peut chasser ou prendre vivants plus de quatre caribous durant une saison de chasse.

Loutre : Entre le 15 avril et le 15 octobre.

Lièvre : Entre le 15 mars et le 15 octobre.

Rat musqué : Entre le 1er avril et le 1er novembre.

La perdrix de boucau et la perdrix de savane : Entre le 1er février et le 15 septembre.

La perdrix blanche et le ptarmigan : Entre le 1er mars et le 1er novembre.

N.B.—A l'exception des dispositions qui précèdent immédiatement toutes les dispositions qui s'appliquent à la zone No. 1, s'appliquent à la zone No 2.

DEUX PERTES DE VIE

New-York, 24 — Deux personnes ont perdu la vie au cours des régates du club Seawanhaka-Corinthian, cette après-midi, à Oyster Bay. Un vent violent s'éleva tout à coup, et toutes les voiles durent être descendues. En accomplissant cette tâche, M. Lockwood et un marin du nom de Mitchell qui étaient à bord du yacht "Dot" furent précipités à la mer et toute tentative de les retrouver fut vaine.

BASE-BALL.

EASTERN LEAGUE.

La pluie est tombée à Hartford, samedi après-midi juste au moment où nous nous disposions à battre le club de l'endroit, car à la première inning nous ayons compté un point n'avaient qu'un zéro à leur actif.

Heureusement, les Toronto, qui nous suivent d'assez près, n'ont pas eu la chance, eux non plus, de faire un pas dans notre direction, la pluie se faisant également sentir à Springfield.

Rochester a succombé aux Worcester, ce qui a permis à ce dernier club de les dépasser.

Scores :
A Providence.

Providence	010102-4	R. H. E.	9 0
Syracuse	013000-1	R. H. E.	8 4

Batteries — Dunkle et Leahy; McFarland et Williams.
A Worcester.

Worcester	21002x-8	R. H. E.	12 1
Rochester	002101-1	R. H. E.	7 3

Batteries — Klobedanzet Yeager; Morse et Smink.

POSITION DES CLUBS

Club	Gag.	Per.	P.c.
Montréal	26	17	.605
Toronto	25	18	.581
Rochester	24	19	.558
Springfield	19	19	.500
Hartford	22	27	.449
Providence	21	27	.438
Syracuse	12	28	.300

NATIONAL LEAGUE.

PARTIES DE SAMEDI

A Chicago.

Chicago	100001001-	R. H. E.	3 7 2
Brooklyn	000000002-	R. H. E.	2 5 6

Batteries : Griffith et Donahue; McJames et Farrell.
A St. Louis.

St-Louis	010002000-	R. H. E.	3 6 4
Philadelphie	00010102x-	R. H. E.	4 9 1

Batteries : Young et O'Connor; Donahue et Douglass.
A Cleveland.

Cleveland	000000101-	R. H. E.	2 11 2
New-York	01032010x-	R. H. E.	7 10 3

Batteries : Knepper et Schecongost; Carrick et Warner.

PARTIES DE DIMANCHE.

A Louisville.

Louisville	20002004x-	R. H. E.	8 13 3
Washington	000000100-	R. H. E.	1 3 1

Batteries : Cunningham et Powers; Weyhing et Butler.

A Louisville :

Louisville	00001105x-	R. H. E.	7 11 2
Washington	121010000-	R. H. E.	5 8 4

Batteries : Brashear et Powers; McFarlan et Butler.
A Chicago :

Chicago	010010100-	R. H. E.	3 11 4
Brooklyn	001000222-	R. H. E.	7 8 2

Batteries : Taylor et Donohue; Kennedy et Farrell.
A Cincinnati :

Cincinnati	31000200x-	R. H. E.	6 3 1
Baltimore	001000000-	R. H. E.	1 4 3

Batteries : Breitenstein et Peitz; McGinley et Robinson.
A Cincinnati :

Cincinnati	010010010001-	R. H. E.	4 7 3
Baltimore	30000000000-	R. H. E.	3 9 2

Batteries : Hahn et Peitz; Nops, Kitson et Robinson.
A St. Louis :

St-Louis	0011001000-	R. H. E.	3 11 0
New-York	0000300002-	R. H. E.	5 11 2

Batteries : Powell et Criger; Seymour et Warner.
A St-Louis :

St-Louis	100000000-	R. H. E.	1 8 2
Cleveland	000100020-	R. H. E.	3 9 1

Batteries : Cuppy et Criger; Hughes et Schreckengorst.

POSITION DES CLUBS.

Club	Gag.	Per	Par Cent
Brooklyn	45	14	.763
Boston	37	19	.661
Philadelphie	35	21	.625
Chicago	35	24	.593
St-Louis	31	26	.547
Baltimore	32	25	.561
Cincinnati	28	29	.491
New-York	28	31	.475
Pittsburg	23	31	.426
Louisville	19	39	.328
Washington	18	42	.300
Cleveland	10	45	.182

LIGUE PROVINCIALE.

LES PARTIES DE DIMANCHES.

Lundi le 26 Juin, 1899.

Les Mascottes ont remporté une victoire assez facile sur les Hochelaga, hier après-midi, bien qu'ils n'aient pas joué eux-mêmes très brillamment, permettant au club adverse de compter 10 points.

L'ouvrage des batteries fut surtout faiblesse extrême, ainsi que l'atteste le score, qui marque non moins de dix-huit buts sur quatre balles, ainsi qu'une superbe collection de balks, de passed balls et de wild pitches.

La foule en fut pour son argent, cependant, car la partie, y compris les discussions, dura près de trois heures de temps. Les deux umpires furent changés au cours de la joute, mais en dépit de tout cela, la meilleure des ententes régna entre nos deux clubs montréalais.

Les points saillants de la partie furent un home run fait par Miron et un double jeu exécuté par Turanne.

Voici le score en détail :

MASCOTTE

	Ab.	R.	1B.	Po.	A.	E.
Lépine, l.f.	3	3	0	2	0	0
Bourdeau, s.s. r.f.	6	3	3	0	1	0
Miron, p. c.	4	1	1	0	4	1
Bonhomme, 1b.	6	1	1	13	0	0
Faucher, 3b.	4	2	1	3	4	1
Turanne, 2b.	5	2	3	6	4	1
Al. Thomas, c.f.	6	4	3	0	0	0
Payette, c. p, s.s.	5	3	2	1	3	2
Desnoyers, r.f. c.	4	3	1	2	0	0
Total	43	22	15	27	14	5

HOCHELAGA

	Ab.	R.	1B.	Po.	A.	E.
Bissonnette, c.f.	5	2	0	2	0	1
Gauthier, 2b.	5	2	3	0	2	1
Branchaud, s. s.	4	1	1	0	2	1
Amiot, 1b.	4	1	2	14	0	0
Masson, l.f. c.	3	1	1	5	2	0
Bourget, 3b.	5	0	1	1	2	0
Demuy, r.f.	5	1	1	0	0	0
Perron, c. l.f. p.	7	0	2	5	1	2
Lamontagne, p. l.f. c.	3	2	1	0	2	0
Total	30	10	12	27	11	6

Score par innings :
Mascotte ... 223054033- 22
Hochelaga ... 241021000- 10

SOMMAIRE.

Buts volés, Bourdeau, 4; Miron, 2; Faucher, 3; Turanne, A. Thomas, Payette, 2; Desnoyers, 3; Masson, Perron, 2; home run, Miron; coup bon pour 2 buts, Bourdeau; double jeu, Turanne à Bonhomme; buts sur quatre balles, de Miron 5; de Payette, 2; de Lamontagne, 9; de Perron, 2; struck out, par Miron, 2; par Lamontagne, 2; par Perron, 1; frappés par la balle lancée par le pitcher, par Lamontagne, 1; par Miron, 1; balks, Lamontagne, 2; wild pitch, Lamontagne 2; passed balls, Payette 3; Masson, 1; laissés sur les buts, Mascotte, 9; Hochelaga, 10.

Durée de la partie: 2.40.
Umpires : Cournoyer, Gervais, Allard et Varin.

AUTRES PARTIES.

A SOREL ET A ST. JEAN.

A Sorel, le Richelieu a réduit à néant les espérances du club de St. Hyacinthe en le battant après une belle partie par un score de 6 à 3.

A St. Jean les Electric de Valleyfield bat celui des Mascottes et des Hochelaga. Le club de St. Jean l'a emporté et les St. Jean ont fait un score qui par 22 points contre 15.

ETAT DE LA LIGUE.

Club	Gag.	Per.	A jouer
Mascotte	5	1	4
St. Jean	3	1	6
Richelieu	2	2	6
Electric	2	2	6
St. Hyacinthe	1	3	6
Hochelaga	1	5	4

LES INDEPENDANTS A ST-HUGUES

Les Independants ont subi hier, à St-Hugues, leur première défaite de la saison. Cette défaite est due à une série de malheurs.

Premièrement, Geoffron, leur catcher et en même temps leur meilleur frappeur s'étant donné une entorse n'a pas pu accompagner l'équipe, et être privé des services de ce brillant joueur était déjà beaucoup mais voilà que par un malentendu inexplicable, la valise contenant les effets du club, bâtons, mitaines, masque, costumes, etc, fut laissée à la gare Bonaventure. En dépit de tout cela, les Independants ne se sont fait battre que grâce au mauvais état du terrain la balle se perdait dans les longues herbes alors qu'il y avait trois hommes sur les buts à la dixième inning, ce qui permit aux St-Hugues de compter 4 points.

A la cinquième inning Poirier prit la tâche de pitcher pour les Independants et se couvrit de gloire, réduisant les St-Hugues à l'impuissance et faisant mourir 12 hommes au bat.

La saison est loin d'être terminée et les Independants espèrent pouvoir, avant longtemps prendre leur revanche.

Les joueurs étaient :

ST-HUGUES.— Duval 3b, Casavant 1b, Lassonde 1.f., Joncas s.s., Brière, c.f., S. Dumaine r.l., Bachand, 2b.

INDEPENDANT.— Gagné r.f., Jannard s.s., Miron 1.f., Renaud 3b, André 2b, Poirier 1b p, Robillard c, Campeau, p. 1b, Lachance, c.f.

Score par innings

St-Huguet... ..251100000— 9
 Indépendant... ..200010010— 4

LE PARC DELORIMIER—UN NOUVEAU TERRAIN QUI SERA INAUGURE SAMEDI

La partie est va avoir un terrain de jeu à la portée des tramways électriques. Ce terrain est la propriété de M. Gauvreau, et il est situé à l'encoignure des rues Rachel et Delorimier.

La grande estrade qui avait été construite sur le parc Logan à l'occasion de la grande parade militaire du jour de la fête de la reine a été transportée sur le nouveau terrain de jeu qui portera le nom de "Parc Delorimier". Le terrain est déjà clôturé et l'estrade sera recouverte afin de mettre les spectateurs à l'abri des intempéries de la saison.

M. Azarie Trudeau a résigné sa position de gérant du club Mascotte afin de prendre la position de gérant du nouveau terrain. Il invite les clubs voudraient arranger des parties, à s'adresser à lui, au No 1124 rue Ontario.

Le Parc Delorimier sera inauguré samedi après-midi, 1er juillet jour de la Confédération, par une grande partie entre les Mascottes et le club C. O. F. d'Ottawa. Ce dernier club est le plus fort de la ligue de la vallée de l'Ottawa, de sorte que c'est en quelque sor-

te une lutte interprovinciale entre Ontario et Québec qui se jouera samedi. M. Trudeau est arrivé hier d'Ottawa, où il a vu les C. O. F., à l'œuvre, et il nous promet une partie excitante pour samedi prochain.

LES PROCHAINES PARTIES

Dimanche prochain, dans la ligue provinciale, le Richelieu, de Sorel, vient faire la lutte aux Mascottes, à Montréal, et les St-Jean se rendent à St-Hyacinthe.

Les Electric joueront samedi et dimanche, deux parties d'exhibition avec le club Ottawa (ville).

NOTES

Les Gitanas ont gagné les St-James par un score de neuf à 10. L'équipe des vainqueurs était composée des joueurs suivants :

Capt. J. A. Sicotte, 1B R. Robillard, 2B A. Charbonneau, 3B E. Cauchon, S.S. Geo. Drouin, R f. R. Sicotte, 1. f. U. Charbonneau, C. f. A. Desloges, R. A. Dagenais, P. A. Bourdon.

Pour informations concernant le club Gitana, s'adresser au No 53 rue Cathédrale.

ATHLETISME.

A LA M. A. A. A.

FRANK IRWIN COURT 100 VERGES EN 10 2-5 SECONDES

Les jeux athlétiques dits "Handicaps du printemps" ont eu lieu samedi après-midi au terrain de la M. A. A. A.

L'événement du jour fut l'exploit de Frank Irwin dans la 1ère épreuve de la course de 100 verges. Frank couvrit la distance en 10 2-5 secondes.

Sommaire :

SOMMAIRE.

Course de 100 verges en épreuves championnat du Canada.

1ère épreuve :

F. B. Irwin, M.A.A.A.	1
J. Corbett, Alexandria	2
R. B. Van Horne, Montréal	3
F. G. Webber, Y.M.C.A.	0

Temps—10 2-5.

2ème épreuve :

P. Molson, McGill A.A.A.	1
J. C. Mackenzie, Ottawa A.A.A.	2
Walter Farrell, M.L.C.	3

Temps—10 3-5.

Epreuve finale :

P. Molson, McGill A.A.A.	1
F. B. Irwin M.A.A.A.	2
J. Corbett, Alexandria	3
J. C. Mackenzie, Ottawa A.A.A.	0

Temps—10 4-5.

Lancer le boulet de 16 livres, handicap.

Arthur Smith, M.B.C., (scratch)	1
39 pieds, 8 1/2	1
H. Pelletier, Montréal, 8 pouces, 38 pieds 4 1/2	2
P. Logue, Montréal, 30 pouces, 38 pieds 2	3
E. D. Tétrault, Montréal, 30 pouces	0

Course d'un mille, à pied, handicap.

M. Percy, McGill A.A.A. (scratch)	1
L. Marshall, Point A. A. A. (scratch)	2
T. Thomas, Montréal, 50 verges	3
John Huckle, Y.M.C.A., 75 verges	0

Temps—1.49 3-5 minutes.

Haut saut, handicap.

H. N. Cowan, M.L.T.C., 2 pouces, 5 pieds 8	1
F. G. Webber, Y. M. C. A. (scratch)	x
5.07	x
T. Corbett, Alexandria, 2 pouces	x
5.07	x
George Trenholme, H.S.A.A.A., 4 pouces, 5.07	x

x Egaux.

Détail.

Webber, 5 pieds 6	2
Corbett, 5 pieds 5	3
W. D. Fleet, M.L.C., 4 pouces	0
J. L. Carnegie, M.L.C., 4 pouces	0
M. Culver, O.A.A.A. (scratch)	0

Course de 220 verges, handicap.

W. Coverton, M.B.C., 12 verges	1
F. B. Irwin, M.A.A.A., (scratch)	2
W. Dickson, M.B.C. 12 verges	3
E. J. Christmas, M. A. A. A., 12 verges	0
W. C. Nicholson, M.L.C., 10 verges	0
L. McMahon, M.L.C., 12 verges	0
Walter Farrell, Leo, M.L.C., 9 verges	0

Temps—23 2-5 secondes.

Course de 220 verges, garçons de 14 ans et moins :

A. Wright, High School	1
Percy Borland, High School	2
Adam Morrison, Montréal	3
Clare Thompson, Montréal	0
J. C. Riddell, Westmount	0

Temps : 28.45.

Course en bicyclette : 1 mille, handicap.

J. Yelland, M.B.C., 125 verges	1
T. G. Watt, M.A.A.A., 125 verges	2
James Drury, M.A.A.A. (scratch)	3
R. Sonne, M.B.C., 15 verges	0
H. J. Clarke, Annex A.A.A., 150 vgs.	0
Rd. Ticek, Annex A.A.A., 150 verges	0
G. A. Hart, M.B.C., 100 verges	0
J. Moore, jr., M.B.C., 75 verges	0
B. Spooner, M.B.C., 75 verges	0
M. H. Tate, P.A.A.A., 75 verges	0
W. G. Munroe, P.A.A.A., 50 verges	0
J. F. Adcock, P.A.A.A., 60 verges	0
J. H. Evans, M.A.A.A., 50 verges	0
I. Mackinnon M.B.C., et J. E. Langlois, Club Voltigeurs, ont été distancés.	

Temps : 2.17 2-5.

880 verges, championnat du Canada :

P. Holson, McGill A.A.A.	1
Percy Gifford, M.A.A.A.	2
S. J. Farrell, M.L.C.	3
J. L. Géraldin, M.L.C.	0

Temps : 2.09 1-5.

440 verges, garçons de 16 ans et au-dessous :

W. Rae, High School	1
Roland Gomery, High School	2
P. McMahon, Montréal	3
George M. Gilmore, Montréal	0
Albert Marshall, P.A.A.A.	0
George P. Rapple, Montréal	0

Temps : 57 4-5.

Long saut avec course, handicap.

W. C. Nicholson, M.L.C. (24 pouces)	1
20.10 1/4 pieds	
J. Corbett, Alexandria, (scratch), 20.4 pieds	2
F. G. Webber, Y.M.C.A., (12 pouces)	3
20.5 pieds	
L. McMahon, M.L.C., (24 inches)	0
H. N. Cowan, M.L.T.C. (15 pouces)	0
W. D. Fleet, M.L.C., (24 pouces)	0
D. S. Carnegie, M.L.C., (27 pouces)	0

Course en bicyclette, 3 milles, handicap :

H. J. Clarke, Annex A.A.A., 400 vgs.	1
J. F. Adcock, P.A.A.A., 150 verges	2
P. H. Evans, M.A.A.A., 150 verges	3
W. H. Tate, P.A.A.A., 175 verges	0
J. E. Langlois, Club Voltigeurs, 100 verges	0
Rd. Ticek, 400 verges ; T. G. Watt, M. A.A.A., 300 vgs ; G. A. Hart, M.B.C., 250 vgs ; Jno Moore, jr, 200 vgs ; B. Spooner, 200 vgs et R. Sonne, M.B.C., mort avant la fin.	

Temps : 7.26 2-5.

Steeplechase, 1 mille handicap :

E. J. Christmas, M.A.A.A., 100 vgs	1
A. L. Marshall, P.A.A.A., (scratch)	2
M. Percy, McGill, A.A.A., (scratch)	3

Temps : 5.15 3-5.

440 verges, handicap :

Percy Gifford, M.A.A.A., 15 verges	1
P. Molson, McGill A.A.A., (scratch)	2
W. Dickson, M.B.C., 15 verges	3
Jas. Pow jr., Y.M.C.A., 25 verges	0
L. McMahon, M.L.C., 18 verges	0
T. Thomas, Montréal	0
J. L. Géraldin, M.L.C., 5 verges	0
J. C. Mackenzie, Ottawa, A.A.C., (scratch)	dis
W. C. Nicholson, Montréal, 18 verges	dis

Temps : 52 secs.

Course à obstacles, 120 verges, handicap :

W. D. Fleet, M.L.C., 8 verges	1
R. B. Van Horne, Montréal, (scratch)	2
F. G. Webber, Y.M.C.A., p verges	3
F. B. Irwin, M.A.A.A., (scratch)	0

Temps : 20 secs.

qu'une bouchée de tous les jeunes coureurs du club Montréal.

A travers l'ovation faite à Percy Evans on ne voyait percer rien autre chose que la jalousie qu'inspire Boisvert à la cohorte des petits coureurs de la "roue allée." Il est à espérer que des scènes comme celle d'hier ne se répéteront pas, ou du moins que les officiers s'abstiendront de prendre part à de telles démonstrations.

La soirée d'hier fut une série de triomphes pour les frères Butler, mais ce soir, Tom Eck nous promet que si McLeod ne sort pas victorieux dans son "match" avec Tom Butler, celui-ci devra battre 1.45 pour en triompher.

Le premier numéro du programme d'hier était la première épreuve du match Nat Butler-McCarthy. Les coureurs étaient entraînés chacun par un triplet. Celui de Butler était monté par ses deux frères et Coleman, et celui de McCarthy par Boak, McLeod et Dunbar. Le départ de la course se fit avec élan, et au premier tour, lorsque le groupe passa devant les spectateurs, on eut dit que c'était un char à vapeur, tant il allait vite. Ce tour fut accompli en 37 secondes, le suivant de même et le dernier en 31.4-5, ce qui faisait le mille le plus rapide qui n'ait jamais été fait en Canada, soit 1.45 4-5.

La deuxième épreuve fut moins rapide, mais tout de même la course fut tout aussi excitante. Nat Butler arriva encore premier.

Voici le temps fractionnel: 42, 1.18, 1.51 1-5.

Le temps limité de cette course était de 1.55, mais pour la course de ce soir entre Tom Butler et Angus McLeod, la limite sera de 5 secondes plus vite, soit 1.50.

Comme nous le disions plus haut, la course d'un mille pour les amateurs se réduisit à une lutte entre Boisvert et Drury, dans laquelle celui-ci fut battu en deux épreuves consécutives. Le temps limité de cette course était de 2.10. Les coureurs étaient entraînés par un différent tandem dans chaque épreuve, un prix étant donné à celui des tandems qui ferait le temps le plus rapide jusqu'au sept-huitièmes, poste où les coureurs étaient laissés à eux-mêmes. Evans et McKillop firent l'entraînement à la première épreuve, couvrant les sept-huitièmes en 1.49 1-5. A la deuxième, Langlois et Lathwood étaient sur le tandem. Leur temps fut de 1.56 1-5.

Les deux milles de Boisvert furent accomplis en 2.00 1-5 et 2.05 4-5.

Ont aussi couru dans cette course, en plus de Drury, Frank Moore, de Toronto, A. G. Monroe, A. D. Adcock et W. H. Tate.

Le match d'un mille en tandem fut une victoire pour Frank et Nat Butler sur McLeod et McCarthy. Le temps limité était de 2.05, mais le trajet fut accompli dans le temps fractionnel suivant: 47, 1.27 et 2.03 2-5.

On avait limité le temps à 4 minutes pour la course de 2 milles sur triplets entre les trois Butler et McLeod, McCarthy et Boak. Un décal fut causé parce que McCarthy se disait indisposé, et Tom Eck voulait lui substituer Dunbar, ce à quoi les Butler s'objectèrent, et finalement McCarthy vint prendre sa place et les deux machines se mirent en mouvement, accomplissant leur voyage dans le temps suivant, pris à chaque tour ou tiers de mille: 42½, 1.23, 2.05, 2.43½, 3.22, 3.55 4-5.

Après de si excitantes épreuves on conçoit facilement que la foule était satisfaite, et il y a tout lieu de s'attendre à ce que le nombre de spectateurs soit doublé aux courses de ce soir.

Les officiers des courses sont :
 Referee : W. R. Granger.
 Chronomètres : H. A. Robert, (officiel), J. H. Hough.
 Juges : Dr Pépin, Geo. Tate, O. Ladous, Jos. Allen.
 Starter : Alex. B. Rattray.
 Commandants de la piste : M. McDuff, R. S. McLeish, W. N. Moodie.
 Scorers : L. E. Morin, Geo. Ayling, J. F. Greenfield, J. C. Glasson.
 Umpires : J. O. Richardson, A. J. Théoret, W. G. Robertson, J. J. Lomax.
 Annonceur : Henri Landry.

LE PROGRAMME DE CE SOIR
 Le programme de ce soir est encore plus attrayant, et parmi les bicyclistes qui

s'entraînent à Queen's Park, il y en a une foule qui prêtent qu'Angus McLeod, le champion du Canada, forcera Tom Butler à sa limite s'il n'en triomphe pas. Comme dans la course d'hier, les deux coureurs seront entraînés par un triplet et le temps limité de chaque épreuve est de 1.50 soit cinq secondes plus vite que celle d'hier.

Les autres événements du programme sont une course d'un mille handicap pour les amateurs, puis une autre sur tandems, en épreuves également pour les amateurs, et, "last but not least" une grande course poursuite de 5 milles sur triplets. Cette dernière course et le match entre les champions du Canada et des Etats-Unis devraient faire courir tout Montréal à Queen's Park. L'éclairage de la piste est infiniment supérieur à l'an dernier. On a ajouté un grand nombre de nouvelles lumières, et augmenté le pouvoir. Pendant le progrès d'une course on met l'estrade dans l'obscurité, ce qui permet aux spectateurs de voir encore plus clairement ce qui se passe sur la piste.

LES TOURNOS PROVINCIAUX

C'est samedi prochain, 1er juillet, que les bicyclistes iront envahir Terrebonne, lieu choisi à la grande convention de la C. W. A., pour être le théâtre des grands tournois annuels de la province de Québec.

Le nouveau vélodrome a été encore amélioré depuis son inauguration. Les virages ont encore été élevés d'un pied et demi, de sorte que la piste est plus sûre que jamais.

Tous les clubs de bicyclettes de Montréal, tous les bicyclistes et tous les amateurs de courses de bicyclettes devraient se rendre à Terrebonne samedi après-midi. Ils seront témoins d'une série de tournois des plus excitants. L'accès à Terrebonne est des plus faciles. Il y a une foule de trains qui passent à cet endroit, allant et venant. L'on ne saurait passer plus agréablement le jour de la Confédération qu'en se rendant à Terrebonne avec la joyeuse bande des bicyclistes.

En plus des grandes courses, il y aura d'autres divertissements. Il y a une rumeur qui dit que M. Landry a importé directement de Berlin une bande de célèbres musiciens allemands qui battra celle qui joue actuellement dans les rues de Montréal et qui honorerait Queen's Park de sa présence, hier soir. Les membres de cette fanfare portent le costume national des pays du bord du Rhin et M. Landry les a enfermés pour jusqu'à samedi dans la cave de la manufacture Moody où il va aitalement leur porter leurs "pretzels" et leur bière.

Les entrées pour les courses dont nous donnons plus bas le programme seront closes JEUDI, LE 29, et elles devront être adressées à M. H. Landry, secrétaire, No 158 rue Berri, Montréal.

Les prix seront de toute beauté, plusieurs citoyens ayant souscrit généreusement afin d'aider les vaillants jeunes gens de Terrebonne dans leur entreprise. Les membres du club ont fait une grande tournée aux environs de Terrebonne, samedi, et MM. Charbonneau, Bousquet, de St-Vincent, et Pélouquin, du Sault au Récollet, ont donné de magnifiques prix.

En frappant contraste avec ces messieurs, un des hôteliers de Terrebonne a refusé carrément de donner le moindre petit prix pour les courses. On a rarement vu pareille chicherie. Qui est plus directement in-

teressé et qui profite le plus d'une invasion comme celle de samedi qu'un hôtelier? Les bicyclistes sauront à quoi s'en tenir à l'égard du monsieur en question.

M. Landry a déjà reçu un bon nombre d'entrées pour les courses de samedi. Martineau, des Voltigeurs, récemment réinstallé par le comité des courses de la C.W.A., fera sa réapparition ce jour-là. Coussirat, du Montréal, courra lui aussi pour la première fois cette année; Boisvert, Drury, Lachapelle, Gareau, les Sasseville, Lathwood, Langlois, et la plupart des amateurs de Montréal et des environs feront aussi leurs entrées. Des entrées sont reçues de Lachute. Le club Trois-Rivières a notifié ce matin M. Landry qu'il se rendait à Terrebonne au nombre d'une cinquantaine, et ses coureurs prendront part aux courses.

Voici la liste des événements avec la valeur des prix qui seront donnés aux vainqueurs:

1-1 mille, novices, en épreuves. Valeur des prix: 1er, \$10; 2me, \$6; 3me, \$4.

2-1-3 mille, ouvert. Valeur des prix: 1er, \$15; 2me, \$10.

3-½ mille, championnat. Prix: une médaille d'or de \$25.

4-2 milles tandem, championnat. Prix: deux médailles d'or de \$25.

5-1 mille pour garçons de 16 ans ou moins, en épreuves. Valeur des prix: 1er, \$8; 2me, \$4; 3me, 2.

6-2 milles, handicap. Valeur des prix: 1er, \$15; 2me, \$10; 3me, \$6.

7-1 mille, championnat. Prix, une médaille d'or de \$25.

8-1 mille pour les membres du club Terrebonne seulement. Valeur des prix: 1er, \$10; 2me, \$7.

9-5 milles, championnat. Prix: une médaille d'or de \$25.

Les coureurs sont priés de ne pas oublier de se munir d'une licence.

Nous répétons que les entrées ne seront acceptées que jusqu'à jeudi. Les prix d'entrées sont les suivants: Evénements pour championnat, \$1.00; autres événements, 50 cts. Entrées faites sur le terrain, 50 cts extra. Tandems, \$1.00 chaque homme.

En plus des trains réguliers, un train spécial laissera la gare Vijger pour Terrebonne, samedi matin, à 9.30 heures.

GRAND CENTRAL THEATRE.

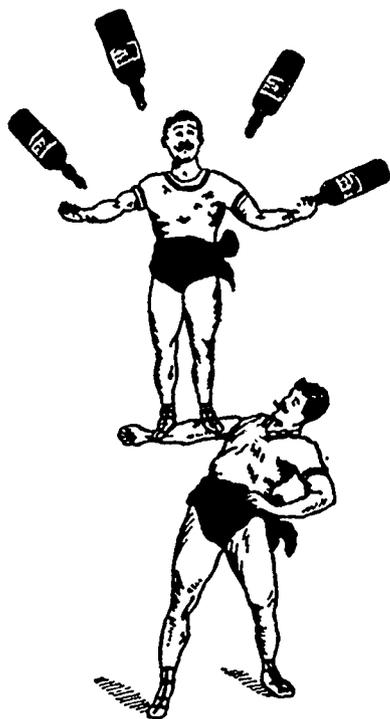
Salle comble comble à chaque représentation cette semaine, aussi la direction n'épargne rien pour faire de ce théâtre un des plus populaires de Montréal, si l'on en juge par les artistes suivants: les 3 sœurs Wright, excellentes danseuses et chanteuses; Sunetaro, le fameux japonais jongleur; les sœurs Miller, très charmantes dans leurs chansons de genre; les frères Armstrong, comédiens très applaudis et une foule d'autres. La semaine prochaine Mr. La Payette nous promet des attractions spéciales et tout en gardant les mêmes prix pour l'admission.

Ce théâtre est ouvert Pété et Pluiver; représentations après-midis et soire.

L'ami des Athlètes et des Sports



Les médecins recommandent fortement
l'usage du



VIN ST MICHEL

à tous ceux qui s'occupent de sports, de jeux
athlétiques et spécialement aux bicyclistes.

Ce puissant tonique vous ragaillardit,
vous stimule le système ; il nourrit, développe
et endurecît les muscles ; les bras et les jambes
deviennent plus nerveux, et un sang pur et
généreux circule dans les veines. Enfin il donne

La Force, la Vigueur, l'Energie et la Vitalité

nécessaires aux exercices violents.

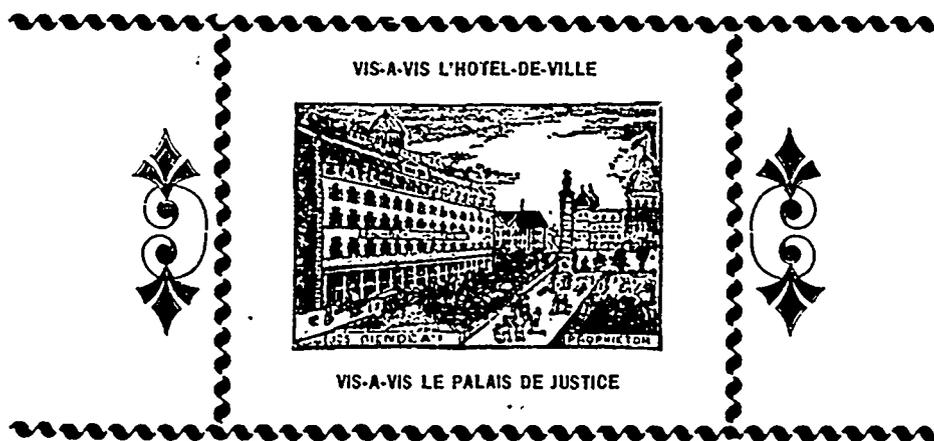
AVIS AU PUBLIC VOYAGEUR

Et plus particulièrement **AUX SPORTMEN**

N'oubliez pas quand vous viendrez à Montréal, soit par affaires ou par agrément, que vous trouverez tout le confort désirable à

L'Hotel Riendeau

58=60 Place Jacques=Cartier



C'est un hotel de première classe, au centre même de la ville, tenu sur les plans Américain et Européen et capable de recevoir 200 voyageurs. Il est couronné d'une terrasse commandant une vue générale de la ville et du St. Laurent.

La table y est de premier choix et les prix en sont modérés.

N'oubliez pas l'adresse

HOTEL RIENDEAU

58=60 Place Jacques=Cartier,

MONTREAL